

REGISTRE NUMERIQUE

by PubliLégal

REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale par SPE DES
PRESSOIRS afin d'exploiter un parc éolien**

Contributions du 23/11/2023 au 23/12/2023

Rapport généré le 26/12/2023 à 18:54:53

Nombre d'avis déposés : 51

@1 - couillard francis

Organisme : commissaire enquêteur

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 23/11/2023 à 09:36:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Test commission d'enquête

Contribution :

Test commission d'enquête

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Concremiers

Adresse email : cic6s@laposte.net (Non validée)

Adresse ip : 185.204.190.140

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Synthèse :

<p>Vérification par commissaire enquêteur du bon fonctionnement de l'adresse mail pour envoyer une contribution</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

E2 - cic6s

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 23/11/2023 à 09:51:53

Lieu de dépôt : Par email

Etat : Observation publiée

Objet : Test commission d'enquête

Contribution :

Test commission d'enquête Francis Couillard

Page 2 / 95.

Demande d'autorisation environnementale par SPE DES PRESSOIRS afin d'exploiter un parc éolien

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse email : cic6s@laposte.net (Non validée)

Typologie : -

Orientation :

Contribution argumentée : Oui

Proposition(s) : La contribution à fait l'objet de proposition(s) :

Synthèse :

<p>Vérification par commissaire enquêteur du bon fonctionnement du site</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

E3 - micheldeluzet

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 23/11/2023 à 12:19:28

Lieu de dépôt : Par email

Etat : Observation publiée

Objet : Test

Contribution :

--commission d'enquête essai

Envoyé depuis l'application myMail pour Android

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse email : micheldeluzet@free.fr (Non validée)

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Synthèse :

<p>Vérification par commissaire enquêteur du bon fonctionnement du site</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Page 3 / 95.

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@4 - ALBIN DANIEL

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 26/11/2023 à 18:18:51

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Enquête publique de PAUDY

Contribution :

l'attention de Monsieur le président de la Commission d'enquête publique commune de PAUDY .

Sur la commune de PAUDY (source INPN) (Inventaire National du Patrimoine Naturel)

1 Znieff .

Présence de 685 espèces recensées dont 95 protégées et 32 taxons (espèces et sous espèces menacées et quasi menacées).

13 espèces de chiroptères sont mentionnées des éoliennes sont situées à moins 200 m d'un boisement , de haie , de zone humide ,ou cours d'eau (en contradiction avec les préconisations EUROBATS qui mentionnent une distance minimale de 200 mètres en bout de pâle). Or tous les éoliennes, même présentant des dispositifs anti-collision et des plans de bridage sont source de mortalités importantes de chiroptères et d'autres espèces protégées .

Dans le dossier (chiroptères) est mentionné les espèces suivantes de chauve-souris.

(National). 2 espèces VULNÉRABLE, la Noctule commune, le Murin de Bechstein et 4 espèces quasi menacées . Région Centre val de Loire 7 espèces quasi menacées .

Atteintes très grave à la biodiversité voir chiffres mentionnés ci dessus.

Une demande de dérogation pour destruction « d'espèces protégées » DOIT donc être effectuée. Comment cette situation pourrait-elle être acceptable pour une énergie qui se dit « verte » ?

Monsieur le Président de la commission d'enquête, je vous demande donc de donner un avis totalement défavorable à ce dossier.

Sincères salutations .

Daniel ALBIN

36340 Maillet

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Maillet

Adresse email : danielalbin@orange.fr (Validée)

Adresse ip : 92.152.0.138

Typologie : -

Orientation :

Contribution argumentée : Oui

Proposition(s) : La contribution à fait l'objet de proposition(s) :

Thématiques :

Synthèse :

<p>Atteintes très grave à la biodiversité "Chiroptères" Les éoliennes sont source de mortalités même avec système de bridage/ Une dérogation pour destruction << d'espèces protégées >> DOIT donc être effectuée . </p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

E5 - Rmi TORTEVOIE

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 27/11/2023 à 10:10:56

Lieu de dépôt : Par email

Page 5 / 95.

Demande d'autorisation environnementale par SPE DES PRESSOIRS afin d'exploiter un parc éolien

Etat : Observation publiée

Objet : Enquête Publiques - LES PRESSOIRS - Parc éolien sur la commune de Paudy

Contribution :

Madame, Monsieur, Dans le dossier d'enquête, il y a un onglet "Présentation non technique", et à la page 23/60, figure une carte "synthèse des enjeux milieu naturel". - à quoi correspondent les chiffres ? - pourquoi les éoliennes du projet ne sont pas indiquées, ce qui aurait permis de comprendre les enjeux ? Bien cordialement, Rémi TORTEVOIE

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse email : remitortevioie@gmail.com (Validée)

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Intérêt de la contribution : 3.00/5

Synthèse :

<p>demande de précision au porteur sur les chiffres indiqués sur carte "Synthèse des enjeux en milieu naturel" page 23/60 et pourquoi les éoliennes de sont pas indiquées</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

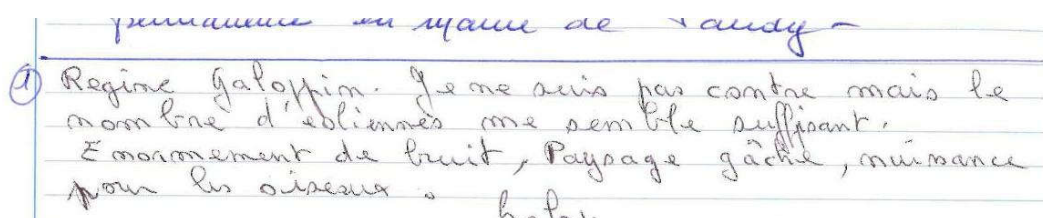
R6 - Galopin Regine

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 23/11/2023 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier

Etat : Observation publiée



jeu de main de Paudy

① Regine Galopin. Je ne suis pas contre mais le nombre d'éoliennes me semble suffisant. Encombrement de bruit, Paysage gâché, nuisance pour les oiseaux.

h. l. l.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Thématiques :

Synthèse :

<p>Estime qu'il y a assez d'éoliennes . Fait du bruit. Gâche le paysage et nuisible pour les oiseaux</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

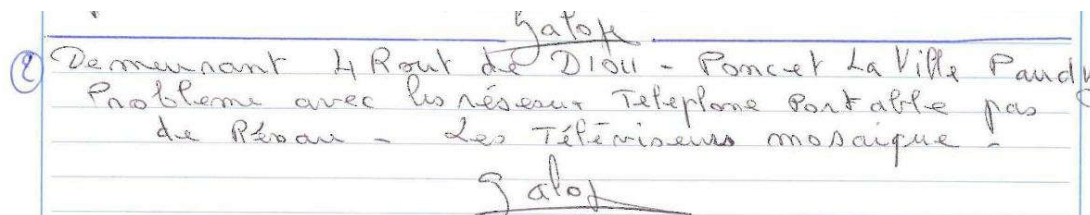
R7 - GALOPPIN Régine

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 23/11/2023 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier

Etat : Observation publiée



Demeurant 4 Route de Diou - Poncet La Ville Paudy
Problème avec les réseaux Téléphone Portable pas
de Réseau - Les Téléviseurs mosaïque

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse : 4 route de Diou à Poncet la Ville

Ville : PAUDY

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Synthèse :

<p>Complément à sa contribution R6 / Signale perturbations réseaux téléphonique et hertzien</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

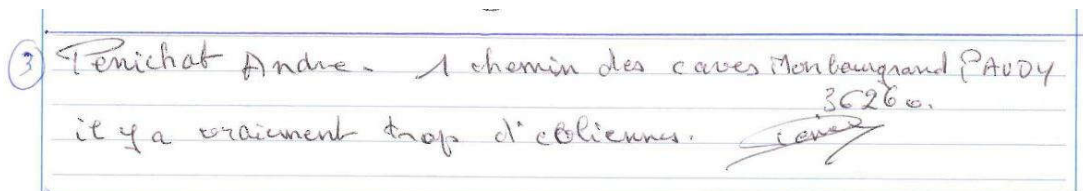
R8 - PenichatAndre

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 23/11/2023 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier

Etat : Observation publiée



Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Typologie : -

Orientation :

Contribution argumentée : Non

Proposition(s) : -

Thématiques :

Synthèse :

<p>Trop d'éoliennes</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

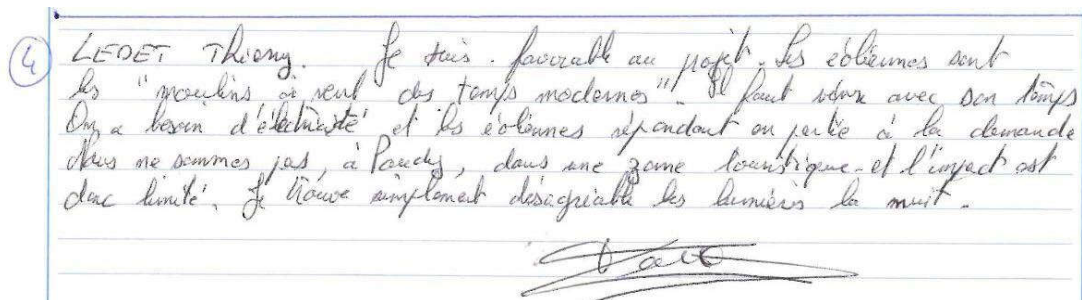
R9 - Ledet Thierry

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 23/11/2023 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier

Etat : Observation publiée



Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Thématiques :

Synthèse :

<p>Eolien répond à la demande mais des nuisances avec le clignotement des lumières la nuit</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@10 - Joguet Bruno

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 30/11/2023 à 10:29:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Parc éolien SPE des Pressoirs

Contribution :

Installé devant l'avis d'enquête publique à la sortie du hameau de La Ronde, j'ai compté les éoliennes visibles de ce point, et le résultat est de 91 éoliennes. Ceci sur 180° de vision possible environ, puisque l'habitat masque toute une partie de l'observation.

Alors, certes, ce ne sont pas 5 aérogénérateurs supplémentaires qui vont bouleverser le paysage, mais il semble bien qu'il y a une saturation visuelle de celui ci, qui de campagnard est devenu industriel.

Oui, bien sûr il est nécessaire de décarboner la production d'énergie, mais certaines régions arrivent à une saturation visuelle (de jour comme de nuit avec les clignotements). En conséquence de quoi je suis opposé à cette implantation, alors que j'étais un défenseur pour les premières installations.

Cordialement.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Sainte-Lizaigne

Adresse email : joguet.bruno@wanadoo.fr (Validée)

Adresse ip : 2a01:cb00:896d:8100:1d84:7cec:371:8e37

Typologie : -

Orientation :

Contribution argumentée : Oui

Proposition(s) : La contribution à fait l'objet de proposition(s) :

Thématiques :

Intérêt de la contribution : 2.50/5

Synthèse :

<p>Saturation visuelle car plus de 91 eoliennes du hameau "La Ronde" et le clignotements de celles-ci de jour comme de nuit</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

E11 - ROLLIN, Grard (DIRECTION TERRITOIRE OUEST)

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 04/12/2023 à 14:31:16

Lieu de dépôt : Par email

Etat : Observation publiée

Objet : Enquête publique projet de parc éolien à Paudy 36

Page 10 / 95.

Demande d'autorisation environnementale par SPE DES PRESSOIRS afin d'exploiter un parc éolien

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur, Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie plus de 100 personnes dans le département de l'Indre. Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ.
Cordialement, Gérard ROLLIN

Chef de service commercial Eolien et Solaire

Tél. 06 61 09 09 27

gerard.rollin@colas.com COLAS FRANCE

1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX

<http://www.colas.com>

<https://twitter.com/GroupeColas><https://www.facebook.com/GroupeColas><https://www.youtube.com/channel/UCvq7LPHUiTB9Hb8oxGGMZ6g><http://www.blog-groupecolas.com/>https://www.instagram.com/groupe_colas/<https://www.linkedin.com/company/colas/>

Pièce(s) jointes(s) :





Adresse email : gerard.rollin@colas.com (Non validée)

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Synthèse :

<p>Projet pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

R12 - Ledet Brigitte

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 28/11/2023 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier

Etat : Observation publiée

⑤ LEBET Brigitte Jean
Espace saturé.
1 infasse des groupes
36200 PAUSSE
le 28/11/2023
Fin de la 2^{ème} permanence 28/11/2023 B. Gaudron

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Thématiques :

Intérêt de la contribution : 2.00/5

Synthèse :

<p>Saturation visuelle</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@13 - MALBETE Alain

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 09/12/2023 à 11:05:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Contre le projet éolien

Contribution :

-A Ponce-le-Ville, le paysage est saturé visuellement de jour comme de nuit.

-Un seul espace est épargné, le projet est situé sur une zone où quelques chevreaux sont installés depuis des années, ces travaux vont les faire disparaître.

-Poncet est un lieu de passage important de grues au moment des migrations, printemps et automne. Des comportements anormaux ont pu être constatés ces dernières années, au niveau du parc déjà installé.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Paudy

Adresse email : amalbete@orange.fr (Validée)

Adresse ip : 2a01:cb00:8508:8000:b076:dc39:7fdb:e86a

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Thématiques :

Intérêt de la contribution : 3.00/5

Synthèse :

<p>Saturation visuelle à Poncet la Ville / Les travaux vont faire fuir les chevreuils installés dans la zone du projet / Poncet également zone de passage des grues</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@14 - Fiquet Théo

Organisme : France Renouvelables

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 10/12/2023 à 21:32:12

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet :Contribution France Renouvelables

Contribution :

Messieurs les commissaires enquêteurs,

Page 14 / 95.

Demande d'autorisation environnementale par SPE DES PRESSOIRS afin d'exploiter un parc éolien

Export généré le 26/12/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email entre le 23/11/2023 et le 23/12/2023

Nous vous prions de trouver en pièce jointe la contribution de notre association France Renouvelables (anciennement France Energie Eolienne).

Nous tenant à votre disposition au besoin,

Théo Fiquet

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Contribution FR - EP Projet éolien des Pressoirs.pdf, page 1 sur 2



FRANCE RENOUVELABLES
Groupe Régional Centre-Val de Loire

A l'attention de Monsieur Deluzet – Président de la Commission d'Enquête
Parc éolien des Pressoirs

Objet : Contribution de France Renouvelables
Enquête Publique sur la demande d'autorisation environnementale

Paris, le 10 décembre 2023

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

France Renouvelables, anciennement France Energie Eolienne (FEE) est une association loi 1901 créée en 1996 qui rassemble plus de 300 entreprises : développeurs, exploitants, industriels, équipementiers, bureaux d'étude, etc. Les entreprises adhérentes de France Renouvelables ont notamment construit 90% des éoliennes installées en France.

Notre association est le porte-parole des professionnels de l'électricité renouvelable. Elle consolide les problématiques et expériences vécues au quotidien par ses différents membres et s'appuie sur leurs expertises pour formuler des prises de position claires et précises au nom de la filière. Elle sert d'interlocuteur des pouvoirs publics, des élus, de la presse et de la société civile et répond à leurs demandes et sollicitations.

Nous, professionnels de l'électricité renouvelable, sommes convaincus que cette énergie est une formidable opportunité pour la France, en termes climatiques, économiques et d'indépendance. C'est le cas notamment de l'éolien. La France a le deuxième potentiel éolien en Europe. L'éolien est aujourd'hui incontournable pour contribuer à la sécurité d'approvisionnement et à la souveraineté électrique de la France. La production électrique éolienne est adaptée à la consommation électrique des Français : l'éolien produit plus en hiver quand la consommation est la plus forte.

En outre, l'éolien est aujourd'hui déjà compétitif d'un point de vue tarifaire : les projets lauréats du dernier appel d'offres national, sur les dernières années les résultats des appels d'offres de la CRE présentent des prix moyens pondérés oscillant entre 50 et 85 €/MWh, faisant de l'éolien l'énergie décarbonée la moins chère à installer après l'hydraulique et avec le solaire.

À l'échelle nationale, l'industrie éolienne représente aujourd'hui 25 500 emplois. Le tissu industriel est constitué de nombreuses PMI et PME irriguant les territoires, essentiellement ruraux, avec bientôt également une place de leader dans l'éolien en mer. En Centre-Val de Loire, la filière éolienne représente près de 620 emplois.

FRANCE RENOUVELABLES
5 avenue de la république - 75011 Paris - contact@fee.asso.fr - www.fee.asso.fr

Page | 1 sur 2

Document : Contribution FR - EP Projet éolien des Pressoirs.pdf, page 2 sur 2

Nous travaillons à un développement éolien à la hauteur des enjeux énergétiques et climatiques actuels. Notre objectif est de permettre au pays de produire un quart de son électricité grâce à l'éolien en 2030.

Nous souhaitons ainsi apporter notre soutien, dans le cadre de l'enquête publique, au projet de parc éolien des Pressoirs, sur le territoire de la commune de Paudy.

En effet, nous souhaitons mettre en lumière les arguments démontrant la cohérence de ce projet au regard des objectifs nationaux et régionaux de développement des énergies renouvelables, et de l'éolien en particulier.

En premier lieu, ce projet permettra de contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs relatifs à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) publié par décret le 23 avril 2020. Celui-ci a notamment retenu les objectifs suivants :

- Augmenter de plus de 50 % la capacité de production d'électricité renouvelable installée d'ici 2023 ;
- Réduire la production d'électricité d'origine nucléaire à 50% d'ici à 2035 avec la fermeture de 14 réacteurs ;
- 24 100 MW pour l'énergie éolienne terrestre à installer d'ici 2023, sachant que le bilan national au 31 décembre 2021 était de 18 783 MW installés.
- Plus de 33 000 MW pour l'énergie éolienne terrestre à installer au 31 décembre 2028.

En second lieu, si la région Centre-Val de Loire contribue déjà significativement à la puissance installée avec 1 572 MW en exploitation, le SRADDET fixe comme objectif une production à partir d'énergies renouvelables de 30,32 TWh d'ici 2030, dont 8,233 TWh en matière d'énergie éolienne. L'énergie éolienne devra donc progresser fortement afin de prendre toute sa place dans l'atteinte de ces résultats.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission Enquêteur, mes sincères salutations.

Théo FIQUET
Délégué Régional Groupe Régional Centre-Val de Loire

Sources d'informations :

- Site internet de France Energie Eolienne : <https://fee.asso.fr/>
- Observatoire de l'éolien 2022, Capgemini Invent pour FEE : <https://fee.asso.fr/wp-content/uploads/2023/01/Observatoiredeleolien2022-VF23.pdf>
- Panorama de l'électricité renouvelable au 31 décembre 2021 : <https://assets.rte-france.com/prod/public/2022-02/Pano-2021-T4.pdf>
- Site internet de la région Centre-Val de Loire, SRADDET : <https://www.centre-valdeloire.fr/comprendre/territoire/centre-val-de-loire-la-region-360deg>

Ville : Paris

Adresse email : theo.fiquet@fee.asso.fr (Validée)

Adresse ip : 2001:861:3cc3:7f80:fc2e:b7a4:575e:a906

Typologie : -

Orientation :

Contribution argumentée : Oui

Page 17 / 95.

Demande d'autorisation environnementale par SPE DES PRESSOIRS afin d'exploiter un parc éolien

Proposition(s) : La contribution à fait l'objet de proposition(s) :

Synthèse :

<p>Délégué Régional de FRANCE RENOUVELABLE / Association loi 1901 / Interlocuteur des pouvoirs publics, les élus, la presse et sociétés civiles / Cette association trouve ce projet cohérent par rapport aux objectifs PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie)</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@15 - TORTEVOIE Remi

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 15/12/2023 à 16:50:16

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Contribution en opposition au parc éolien

Contribution :

Contribution en opposition au parc éolien :

-Le nombre de parcs éoliens construits et autorisés, autour de PAUDY est impressionnant, un moratoire est impératif. Nous observons une saturation visuelle dans notre partie de département, de grâce, préservons des zones de respiration !

-L'argent public devrait être fléché en faveur de l'isolation des logements des particuliers, en vue de 1/diminuer la consommation énergétique 2/ dégager ainsi du pouvoir d'achat pour nos concitoyens et 3/ apporter du travail en local à nos artisans (isolation, économies d'énergie, etc...)

-Concernant le Petit-Duc Scops et sa proximité avec l'une des éoliennes, l'éloignement de celle-ci devrait être prévu (consulter une association environnementale style INDRE NATURE pour avis ?).

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Vatan

Adresse email : remitortevoie@gmail.com (Validée)

Adresse ip : 92.188.174.217

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Thématiques :

Intérêt de la contribution : 1.50/5

Synthèse :

<p>A déjà déposé une contribution E5 / Demande un moratoire car trop éolienne autour de Paudy / Saturation visuelle dans cette partie du département / L'argent public devrait être mis dans l'amélioration de l'habitat/ Le petit Duc Scops trop près d'une éolienne</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@16 - POUSSET Brigitte

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 16/12/2023 à 16:51:58

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Parc éolien des Pressoirs - Paudy

Contribution :

En document joint mes observations relatives à l'installation de ce nouveau parc éolien

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Parc éolien des Pressoirs Observations Brigitte POUSSET.pdf, page 1 sur 1

Messieurs les commissaires enquêteurs,

J'habite au centre de 2 parcs éoliens de 10 aérogénérateurs au sud et 9 au nord, auxquels vient s'ajouter un nouveau projet accordé par Mr Le Préfet en juin 2023 pour 3 éoliennes se superposant à un parc existant sur la commune de Diou. Sans compter les nombreux parcs alentours, situés sur les communes de Reuilly, Saint-Pierre-de-Jards, Paudy (déjà !) Sainte- Lizaigne, Saint -Georges-sur-Arnon, Migny, Issoudun, Chéry, Massay, Lazenay, Charoston ne peut plus d'ailleurs, tous les citer, ils sont tellement nombreux !! C'est bien clair, maintenant lorsque l'on regarde l'horizon, nous voyons plus d'aérogénérateurs que d'arbres et de bosquets.

Sauf que les arbres, ils ne font pas de bruit, ni ne clignotent la nuit et ne tuent pas nos Noctules ni nos Pipistrelles !!

Messieurs les Commissaires enquêteurs, ne laissez pas encore s'installer un nouveau parc de 5 éoliennes avec des rotors de plus en plus gros, alors que le phénomène de saturation visuelle est reconnu par tous : pétitionnaires, MRAe, élus départementaux et élus nationaux de l'Indre . L'étude d'impact fait d'ailleurs état « d'une saturation visuelle de grande ampleur » et ce ne sont pas les mesures d'accompagnement de plantation à portée paysagère qui vont atténuer la prégnance de ces matériels. Les arbres ne seront jamais assez hauts pour les masquer et atténuer leur bruit.

La loi APER* du 20 mars 2023 reconnaît « les effets de saturation visuelle » (article L.515-44 du code de l'environnement). La MRAe d'ailleurs, argumente que « dans une situation comparable, le tribunal administratif d'Amiens avait, dans son jugement n° 1801746 du 26 novembre 2020 annulé l'arrêté préfectoral autorisant un projet notamment au motif de sa contribution à une situation de saturation visuelle ». Alors pourquoi persévérer dans cette direction ?

Dans mon environnement, l'horizon est déjà « pourri » par les éoliennes, alors ne continuez à nous le polluer !

Je ne voudrais pas non plus insister sur la perte cumulée des surfaces agricoles sur ce secteur de notre chère Champagne Berrichonne, un des greniers de la France. Lorsqu'un mât est installé, ce ne sont pas les indemnités données aux agriculteurs pour les appâter qui vont contribuer à nourrir les populations en situation de difficulté alimentaire. Quant aux dégâts fait sur la biodiversité, à force de les minimiser et de mettre en place des mesures temporaires et a posteriori, les conséquences seront sans appel.

L'énergie verte au travers de l'éolien aurait pu être un beau projet, elle devient un fardeau et vire au cauchemar pour notre ruralité et divise nos populations. La densification de l'éolien dans notre environnement devient un enfer pour l'habitat rural : bruit, enlaidissement du paysage, dépréciation de l'immobilier....

Soyons respectueux de nos paysages, de notre patrimoine historique, de notre habitat rural, de notre qualité de vie... et de nous – même. Pour toutes ces raisons, je m'oppose à ce nouveau projet éolien « des Pressoirs » sur la commune de Paudy.

Brigitte POUSSET

*Accélération de la Production d'Energies Renouvelables

Ville : Diou

Adresse email : brigitte.pousset@wanadoo.fr (Validée)

Adresse ip : 2a01:cb00:8196:fd00:cc79:ed0d:31bb:9a85

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Page 20 / 95.

Demande d'autorisation environnementale par SPE DES PRESSOIRS afin d'exploiter un parc éolien

Thématiques :

Intérêt de la contribution : 3.00/5

Synthèse :

<p>Saturation visuelle de grande ampleur / Perte des surfaces agricoles / Dégats sur la biodiversité / LA DENSIFICATION entraîne du bruit, défigure le paysage et dépréciation immobilière.</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

E17 - Brigitte POUSSET

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 16/12/2023 à 17:16:49

Lieu de dépôt : Par email

Etat : Observation publiée

Objet : Observations relatives à ce projet

Contribution :

En document joint, mes observations relatives à ce nouveau projet de parc éolien Cordialement
Brigitte POUSSET

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Parc éolien des Pressoirs Observations Brigitte POUSSET.docx, page 1 sur 1

Messieurs les commissaires enquêteurs,

J'habite au centre de 2 parcs éoliens de 10 aérogénérateurs au sud et 9 au nord, auxquels vient s'ajouter un nouveau projet accordé par Mr Le Préfet en juin 2023 pour 3 éoliennes se superposant à un parc existant sur la commune de Diou. Sans compter les nombreux parcs alentours, situés sur les communes de Reuilly, Saint-Pierre-de-Jards, Paudy (déjà!) Sainte- Lizaigne, Saint -Georges-sur-Arnon, Migny, Issoudun, Chéry, Massay, Lazenay, Charoston ne peut plus d'ailleurs, tous les citer, ils sont tellement nombreux !! C'est bien clair, maintenant lorsque l'on regarde l'horizon, nous voyons plus d'aérogénérateurs que d'arbres et de bosquets.

Sauf que les arbres, ils ne font pas de bruit, ni ne clignotent la nuit et ne tuent pas nos Noctules ni nos Pipistrelles !!

Messieurs les Commissaires enquêteurs, ne laissez pas encore s'installer un nouveau parc de 5 éoliennes avec des rotors de plus en plus gros, alors que le phénomène de saturation visuelle est reconnu par tous : pétitionnaires, MR Ae, élus départementaux et élus nationaux de l'Indre . L'étude d'impact fait d'ailleurs état « d'une saturation visuelle de grande ampleur » et ce ne sont pas les mesures d'accompagnement de plantation à portée paysagère qui vont atténuer la prégnance de ces matériels. Les arbres ne seront jamais assez hauts pour les masquer et atténuer leur bruit.

La loi APER* du 20 mars 2023 reconnaît « les effets de saturation visuelle » (article L.515-44 du code de l'environnement). La MR Ae d'ailleurs, argumente que « dans une situation comparable, le tribunal administratif d'Amiens avait, dans son jugement n° 1801746 du 26 novembre 2020 annulé l'arrêté préfectoral autorisant un projet notamment au motif de sa contribution à une situation de saturation visuelle ». Alors pourquoi persévérer dans cette direction ?

Dans mon environnement, l'horizon est déjà « pourri » par les éoliennes, alors ne continuez à nous le polluer !

Je ne voudrais pas non plus insister sur la perte cumulée des surfaces agricoles sur ce secteur de notre chère Champagne Berrichonne, un des greniers de la France. Lorsqu'un mât est installé, ce ne sont pas les indemnités données aux agriculteurs pour les appâter qui vont contribuer à nourrir les populations en situation de difficulté alimentaire. Quant aux dégâts fait sur la biodiversité, à force de les minimiser et de mettre en place des mesures temporaires et a postériori, les conséquences seront sans appel.

L'énergie verte au travers de l'éolien aurait pu être un beau projet, elle devient un fardeau et vire au cauchemar pour notre ruralité et divise nos populations. La densification de l'éolien dans notre environnement devient un enfer pour l'habitat rural : bruit, enlaidissement du paysage, dépréciation de l'immobilier....

Soyons respectueux de nos paysages, de notre patrimoine historique, de notre habitat rural, de notre qualité de vie... et de nous – même. Pour toutes ces raisons, je m'oppose à ce nouveau projet éolien « des Pressoirs » sur la commune de Paudy.

Brigitte POUSSET

*Accélération de la Production d'Energies Renouvelables

Adresse email : brigitte.pousset@wanadoo.fr (Non validée)

Proposition(s) : -

Synthèse :

<p>DOUBLON DE LA CONTRIBUTION @16</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Page 22 / 95.

Demande d'autorisation environnementale par SPE DES PRESOIRS afin d'exploiter un parc éolien

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@18 - VANDAMME RENE

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 19/12/2023 à 17:19:39

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : CONTRE LE PROJET EOLIEN

Contribution :

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Mon épouse et moi-même habitons Chézeaubert à côté de Poncet-la-Ville. Notre hameau est pris en tenaille par deux parc éoliens.

Le site qui est visé pour l'implantation des cinq éoliennes est la dernière zone épargnée pour le gibier (chevreuil...). Il est exact que les migrations de grues sont perturbées par les éoliennes déjà en place.

Je vous invite à vous déplacer à Chézeaubert pour constater la problématique de l'implantation d'éoliennes sans études correctes et consciencieuses de la part des ingénieurs. La pollution visuelle est une chose, celle sonore en est une autre.

Actuellement au dessus de Chézeaubert nous pouvons compter largement plus de 200 éoliennes à 360°!!! Pour rappel notre hameau, qui est le plus impacté car situé à côté de deux parc, n'avait jamais reçu d'enquête préalable (sonomètre...) avant les implantations. A l'époque, les sonomètres avaient été posés bien loin du hameau, donc les chiffres de l'étude ne reflétaient pas la réalité, et je suis maintenant persuadé que c'était voulu. Une étude correcte et impartiale n'aurait pas autorisé le montage de quelques éoliennes. Un recours pour empêcher l'implantation de trois nouvelles éoliennes à Diou est actuellement en cours.

Les ingénieurs mentent sur la problématique du bruit! Sous une éolienne le bruit n'est pas gênant mais le devient franchement dès que l'on s'en éloigne. Nous avons deux éoliennes à 550 et 600 mètres, le bruit existe dès que le vent vient du nord ou nord-est ce qui est logique vu l'implantation des parcs par rapport au hameau... mais que dire du bruit assourdissant dès que le vent vient d'ouest ou sud-ouest! Il y a un phénomène de réverbération du vent qui revient dans l'autre sens! Aux habitants de La Ronde, méfiez-vous de ce phénomène dont les ingénieurs ne parlent pas et qui vous impactera le jour où les éoliennes seront montées!!! C'est tout simplement scandaleux.

Les montages photos du projet par ordinateur ne donneront jamais la réalité future. Les angles de vision et les cadrages utilisés mentent. Ils sont faits pour leurrer les riverains. Les prises de vue sont faites de manière à arranger les promoteurs du projet. Il est très facile de bernier ou leurrer une personne. Je sais de quoi je parle, l'illusionnisme est ma grande passion.

Il est vrai aussi que les communes sont attirées par le retour financier qui n'est pas négligeable et je peux le comprendre. Les propriétaires terriens, attirés par une bonne mensualité, s'arrangent pour monter des éoliennes sur leurs terres mais bien loin de leurs habitations, et tout cela au détriment des riverains qui n'ont que très peu de recours. Le riverain voit la valeur de son patrimoine bien diminuer et sans la moindre considération ou compensation de toutes ces sociétés. C'est aberrant et malhonnête.

En traversant la France, on peut constater de nombreuses zones désertiques sans la moindre éolienne. Cherchez l'erreur.

Donc je demande aux responsables et ingénieurs proposant ces nouvelles implantations de sortir de leurs bureaux et de venir rencontrer sur place les riverains pouvant être impactés. Pas dans une salle, je dis bien chez les riverains! Ils verront que la perception de leurs projets dans un bureau ne sera pas la même une fois sur place. Prônant le dialogue à l'affrontement, ma porte vous est largement ouverte et vous invite à Chézeaubert pour en discuter sereinement.

Par ailleurs le projet de construire de petites centrales nucléaires a été argumenté par plusieurs pays, dont la France, lors de la COP28 à Dubaï.

Voici quelques unes des raisons qui me poussent, Monsieur le Président de la commission d'enquête, à demander de donner un avis totalement défavorable à ce dossier.

Mes sincères salutations,

Dr. René Vandamme

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse : 54 Chezeaubert

Ville : Diou

Adresse email : 36patmagic@orange.fr (Validée)

Adresse ip : 2a01:cb00:818e:d500:f86b:d773:990b:675e

Typologie : -

Proposition(s) : -

Thématiques :

Synthèse :

<p>Dernière zone épargnée pour les chevreuils et perturbation pour la migration des grues /Pollution visuelle et sonore / Pas d'étude sérieuse concernant l'impact du bruit sur le hameau "Chezeaubert".
Bruit assourdissant par un vent Ouest ou Sud-Ouest. Plus un phénomène de réverbération pour des vents inverses / Les photomontages ne reflètent pas la réalité de la future implantation / Un retour financier pour la commune et les propriétaires des parcelles sans se soucier des riverains impactés par les éoliennes / Dévaluation des biens sans aucune compensation /</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@19 - FRAISSIGNES Martin et Laurence

Organisme : Association Vent Contraire

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 20/12/2023 à 15:11:33

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet :Enquête publique « Parc des Pressoirs » à Paudy 36260

Contribution :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous nous opposons à la construction de ce nouveau parc éolien de 5 Aero-générateurs pour les raisons suivantes:

- saturation visuelle et sonore de la zone dès à présent occupée par plusieurs dizaines de machines, entre VATAN et ISSOUDUN, en covisibilité des parcs éoliens du Cher (au total près de 200 machines sur la zone M15),

- proximité immédiate du donjon de l'ancien château de Paudy, classée Monument Historique depuis 1930 et qui constitue un point d'attractivité touristique reconnu,

- nécessité de zones de « respiration visuelle » préconisée par la DDT de l'Indre,

- souci de préserver l'attractivité du territoire et sa route touristique qui va de VATAN , village Étape, à Issoudun et Reuilly,

- machines situées sur l'un des grands axes migratoires des grues cendrées, qui y passent deux fois par an, par milliers,

- aléas de production de cette énergie non pilotable,

- « ras le bol » des riverains dont le patrimoine immobilier sur la zone ne cesse de se déprécier,

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Ménétréols-sous-Vatan

Adresse email : fraissignes@hotmail.com (Validée)

Adresse ip : 2a01:cb00:851b:3b00:1854:5e4:6fe9:9c26

Typologie : -

Proposition(s) : -

Thématiques :

Synthèse :

<p>Saturation visuelle et sonore de la zone dès à présent / Proximité du château de Paudy / Préserver l'attractivité touristique / Nécessité de zones de "respiration visuelle" préconisée par la DDT de l'Indre / Projet situé sur axe migratoire des grues / Dépréciation du patrimoine immobilier.</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

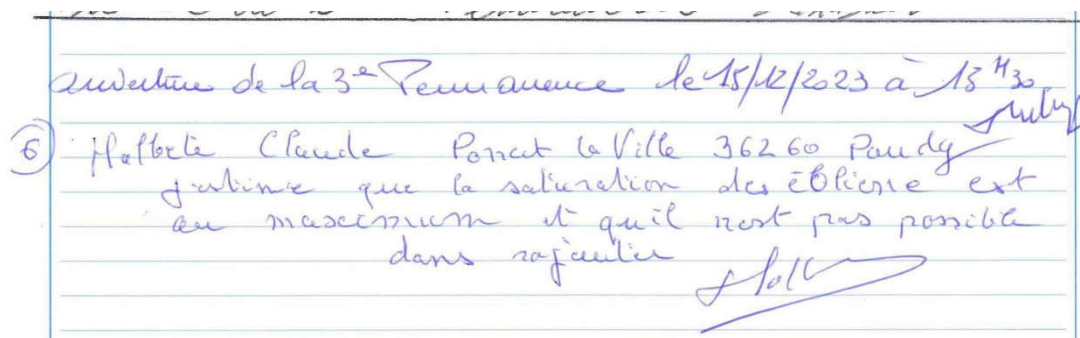
R20 - MALBETE CLAUDE

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 15/12/2023 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier

Etat : Observation publiée



Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse : PONCET LA VILLE

Ville : PAUDY

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Thématiques :

Intérêt de la contribution : 1.00/5

Synthèse :

<p>Saturation des éoliennes est maximum. Il ne faut pas en rajouter.</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@21 - Pousset Anne-Claire

Organisme : Pour la Préservation des Paysages ruraux de Diou et ses environs

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 20/12/2023 à 22:05:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Association PPRD36_ Observations concernant le projet de parc éolien Les Pressoirs

Contribution :

Messieurs les Commissaires Enquêteurs,

Notre association Pour la Préservation des Paysages ruraux de Diou et ses environs (PPRD36), forte d'une cinquantaine de membres habitant dans un rayon de moins de 15km de ce nouveau projet éolien entend s'élever contre ce nouveau projet éolien. Vous trouverez ci joint nos commentaires et questionnements.

J'espère pouvoir me rendre à la permanence qui aura lieu samedi 23 decembre 2023 et échanger avec vous.

Veillez agréer, Messieurs les Commissaires Enquêteurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Anne-Claire Pousset, Présidente Association PPRD

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Statuts_AssociationLoi1901_PPRD36.pdf, page 1 sur 3

STATUTS ASSOCIATION LOI 1901

Article 1 - NOM

Il est fondé une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination : Pour la préservation des paysages ruraux de Diou et ses environs.
L'association pourra aussi être désignée par le sigle PPRD36.

Article 2 - OBJET

Cette association a pour objet : Création d'une association de riverains pour lutter contre les projets actuels et futurs de prolifération d'éoliennes sur la commune de Diou et ses environs.

Article 3 - SIEGE SOCIAL

Elle a son siège social à l'adresse suivante : Le Petit Seresnes 36260 Diou.
Le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, après ratification par l'assemblée générale.

Article 4 - DUREE

Sa durée est liée à la réalisation de l'objet pour lequel l'association est créée et sera éventuellement renouvelable, sur décision de l'assemblée générale.

Article 5 - MEMBRES

Pour être membre de l'association, il faut être agréé par le conseil d'administration.

L'association peut être composée de plusieurs catégories de membres :

- les membres fondateurs qui sont à l'origine de la création de l'association ;
- les membres d'honneur qui ont rendu des services particuliers à l'association. Ils sont dispensés de cotisations ;
- les membres bienfaiteurs qui versent un droit d'entrée et une cotisation annuelle, dont les montants sont fixés chaque année par l'assemblée générale ;
- les membres actifs (ou adhérents) qui s'engagent à verser annuellement une cotisation dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale ;
- les personnes morales qui peuvent être des collectivités publiques, des sociétés commerciales, des associations. Elles doivent désigner un représentant légal.

Article 6 - RADIATIONS

La qualité de membre de l'association se perd par :

- la démission ;
- le décès ;
- la liquidation ou la dissolution pour la personne morale ;
- la radiation pour non-paiement de la cotisation ou pour motifs graves par le conseil d'administration. Le membre intéressé est préalablement appelé à fournir ses explications devant le bureau.

Article 7 - RESSOURCES

Les ressources de l'association peuvent être constituées de :

- cotisations annuelles ;
- subventions publiques ;
- dons manuels et aides privées ;
- revenus de ses biens et activités ;
- toutes autres ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

Article 8 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association. Les membres doivent être à jour de leurs cotisations à la date de la convocation.

Elle se réunit chaque année. Les convocations des membres de l'association et l'ordre du jour sont envoyés 15 jours au moins avant la date fixée.

Le président assisté du bureau, préside l'assemblée et expose la situation de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan de l'approbation des comptes à l'assemblée.

L'assemblée approuve les comptes de l'exercice clos, décide de l'affectation des résultats, donne *quitus* au conseil d'administration pour sa gestion et délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

Elle procède à l'élection des membres de l'organe de direction (le Conseil d'administration).

Toutes les délibérations sont prises à main levée, excepté l'élection des membres du conseil d'administration, qui a lieu à bulletin secret. Les décisions sont prises à la majorité absolue (moitié plus une voix) des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Article 9 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts et uniquement pour la modification des statuts ou la dissolution.

Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Article 10 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est dirigée par un conseil d'administration composé de 3 membres, élus pour un mandat de 5 an(s) par l'assemblée générale ordinaire. Les membres sont rééligibles.

Le conseil étant renouvelé chaque année par moitié, la première année, les membres sortants sont désignés par tirage au sort.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de membres du Conseil d'administration, ce dernier peut procéder à une ou à plusieurs nominations à titre provisoire (cooptations).

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois, et chaque fois que nécessaire, sur convocation du président, ou par délégation du président, sur convocation du secrétaire, adressée au moins 8 jours à l'avance. Cette convocation comporte l'ordre du jour. Seuls les points prévus à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'une délibération.

Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante. Le vote par procuration est autorisé, par un pouvoir remis à un autre membre du Conseil d'administration.

Chaque membre du Conseil d'administration ne peut disposer au cours d'une même réunion que d'une seule procuration.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire.

Le mandat de membre du Conseil d'administration, prend fin par la démission, la perte de la qualité de membre de l'association, la privation des droits civiques ou la révocation prononcée par l'assemblée générale, cette dernière pouvant intervenir sur incident de séance.
Les fonctions de membres du Conseil d'administration sont gratuites.

Article 11 - BUREAU

Le conseil d'administration élit parmi ses membres, un bureau composé de :

- un président
- un secrétaire
- un trésorier

Les fonctions ne sont pas cumulables.

Les fonctions de membre du bureau prennent fin de plein droit si, au cours de son mandat, il cesse de faire partie du conseil d'administration.

Article 12 - ATTRIBUTIONS DU BUREAU ET DE SES MEMBRES

Le bureau assure la gestion courante de l'association. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige sur convocation du président.

Le président représente seul l'association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous pouvoirs à cet effet. Il a qualité pour agir en justice au nom de l'association.

Le secrétaire est chargé des convocations des organes de direction de l'association, en accord avec le président. Il établit ou fait établir les procès-verbaux des réunions et de l'assemblée générale. Il tient le registre prévu par la loi de 1901.

Le trésorier établit ou fait établir, sous sa responsabilité, les comptes de l'association. Il est chargé de l'appel des cotisations. Il procède, sous le contrôle du président, au paiement et à la réception de toutes sommes.

Il établit un rapport sur la situation financière de l'association et le présente à l'assemblée générale annuelle.

Les fonctions de membre du bureau ne sont pas rémunérées.

Article 13 - REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration, qui le fait approuver par l'assemblée générale. Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

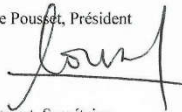
Article 14 - DISSOLUTION

En cas de dissolution, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution.

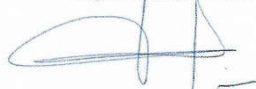
Fait à Le Petit Seresnes 36260 Diou, le 30 décembre 2021

Signatures :

Anne-Claire Pousset, Président



Brigitte Pousset, Secrétaire



OBSERVATIONS ET QUESTIONS CONCERNANT

LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DU PARC EOLIENS DES PRESSOIRS.

L'Association pour la Préservation des Paysages ruraux de Diou et ses environs, PPRD36 (forte de plus de 50 membres), association régie par la loi du 1er juillet 1901, représentée par Madame Anne-Claire POUSSET, sa présidente en exercice dûment habilité à cet effet, et dont le siège se situe au lieu-dit « Le Petit Seresnes », 36260 Diou tient à s'élever contre l'implantation de ces nouvelles éoliennes qui s'insèrent dans un contexte éolien dense, avec plus de 140 éoliennes autorisées dans un rayon de 10 km. Ces éoliennes d'une hauteur de 180 mètres seront donc parmi les plus hautes, les plus puissantes et les plus sonores des alentours.

Ce parc aura une présence immédiate avec les parcs existants de Paudy et de la vallée de Torfou (tous deux situés à 1,3 km de la ZIP), ainsi que du parc autorisé de Sainte-Lizaigne (à 0,9 km de la ZIP). Le contexte éolien du projet est dense, en particulier 13 éoliennes sont recensées dans l'aire d'étude immédiate et 30 supplémentaires dans l'aire d'étude rapprochée. Le projet participe ainsi à une densification du paysage éolien actuel.

Aussi, nous tenons à rappeler **La forte prégnance du projet, il est donc plus que nécessaire de prendre en compte cet impact négatif sur la vie des riverains, il est plus que nécessaire et urgent de comprendre leur malaise qui ne peuvent plus accepter la densification des parcs éoliens dans leur champs de vision immédiat** - qu'il soit dans sa maison, son jardin ou tout simplement en train de marcher dans la campagne.

Ces éoliennes vont être implantées dans un environnement appelé open Fields, c'est-à-dire de grandes plaines céréalières avec de petits boisements amplifiant l'effet de saturation visuel puisque ces éoliennes vont être implantées dans de vastes espaces ouverts au milieu d'une zone déjà ultra saturée en parcs éoliens.

Ce mépris des populations doit être entendu et pris en compte, et c'est pourquoi nous demandons l'annulation de ce parc éolien des Pressoires.

Les articles 1 et 2 de la Charte de l'environnement signée par les députés en 2004 nous disent que :

« Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé » « Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement » Articles 1 et 2 de la Charte de l'environnement, votée en première lecture au Parlement en juin 2004, adoptée le 28 février 2005 et adossée à la Constitution Française.

Cette sentence s'applique parfaitement bien aux habitants de Paudy et de ses environs : plus de 40 éoliennes dans un environnement de moins de 5KM carré avec un impact visuel fort pour les riverains puisqu'il y aura un effet de surplomb pour les habitants de Paudy. Depuis plus de 7 ans, les habitants acceptent la cohabitation avec les éoliennes, au détriment dans certains cas de leur bien-être et de leur quiétude, mais avec la conscience écologique tenace qu'il faut diversifier nos énergies renouvelables et que nous y participons. Et cela personne ne peut le contredire.

Mais il arrive un seuil où 'chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé' est bafoué. **L'arrivée de ces nouvelles éoliennes sur la commune de Paudy fait fi des droits des**

riverains à vivre dans cet 'environnement équilibré et favorable à sa santé'. Il est temps de sonner l'alarme et de réclamer le droit de vivre dans un environnement équilibré et de demander l'annulation de ce projet.

Aussi, l'association PPRD souhaite mettre en avant quelques points problématiques concernant ce projet.

Saturation visuelle, ultra densification des éoliennes

Nous souhaitons vous alerter sur la saturation visuelle accrue que représente ces nouvelles éoliennes.

Afin de bien comprendre le phénomène de saturation visuelle, nous tenons à rappeler que la DREAL des hauts de France a réalisé une étude détaillée concernant la saturation visuelle (*CF Étude sur la saturation visuelle liée à l'implantation de projets éoliens, Juillet 20219*).

Dans cette étude elle établit 2 définitions de la saturation visuelle qu'il convient de rappeler dans ce mémoire :

- Définition 1 : On peut ainsi dire que le phénomène de saturation apparaît quand la densité éolienne devient, pour le collectif qui vit dans un lieu donné, insupportable.
- Définition 2 : Le Guide national (relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – Décembre 2016) considère plus techniquement que « le terme de saturation visuelle appliqué à l'éolien dans un paysage indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision ».

La DREAL ajoute que 'dans certains secteurs denses en implantations d'éoliennes, habitants et élus expriment parfois un ressenti de "trop plein". Ce ressenti est variable selon les secteurs mais la montée de la contestation est indéniable. Ignorer le ressenti local pourrait conduire à un rejet sociétal dommageable au développement futur de cette source d'énergie'.

Aussi, le phénomène de saturation visuelle n'est pas encore clairement règlementé mais nous tenons à alerter sur cette notion et à mettre en avant :

- La très forte prégnance de ces mâts supplémentaires,
- La dégradation des lieux de vies que ces nouvelles éoliennes représentent pour la population,
- L'extrême effet de densification.

Nous faisons face à une saturation des lieux de vie avec la densification des parcs alentours existants, mais aussi avec les centaines d'éoliennes avoisinantes. Ajouter ces nouvelles éoliennes ne fera qu'empirer cette saturation, ce sentiment d'injustice que les habitants ressentent.

La saturation visuelle n'est pas un concept, c'est bel et bien devenu une réalité ici dans le nord d'Issoudun. L'omniprésence de ces mâts oppresse les populations locales et le sentiment de trop plein est bien là.

La notion de cadre de vie doit être respectée, prise en compte et protégée. Les villages, hameaux, et habitats isolés sont encerclés, étouffés. L'enjeu est la préservation de nos paysages de Champagne berrichonne. Un paysage unique tandis que l'ubiquité des éoliennes détruit le champ visuel, détruit l'immensité et le calme qui se détachent des champs à perte de vue. L'enjeu et le combat sont le bien-être et le respect des populations qui ont déjà grandement participé au développement de l'éolien.

Les photomontages de l'entreprise RWE montre :

- *L'ultra prégnance et le fort impact sur le paysage quotidien*
- *La modification du paysage traverse*
- *Le fort point d'appel visuel*
- *L'effet de renforcement du motif éolien*
- *L'effet de densification des lieux d'habitations*

Rappelons qu'une éolienne sera localisée à moins de 700 mètres d'une habitation, comment est-ce décemment possible ? La loi impose une distance de 500 mètres des habitations mais cela a été édicté lorsque les éoliennes mesuraient entre 80 et 100 mètres en moyennes. Ces éoliennes mesureront 180 mètres de hauteur, elles vont littéralement écraser les habitations proches.

⇒ La saturation visuelle, l'effet de densification sur les paysages et la prégnance de ce nouveau projet étant avérés nous demandons l'annulation de ce projet d'implantation du parc éolien des Pressoirs.

Problématique du raccordement au poste source :

Raccordement au poste source incomplet comme la note la MRAE. Le pétitionnaire n'apporte pas d'analyse complémentaire réalisée par une entreprise externe malgré la demande de la MRAE.

Bilan Energétique du parc:

Aucune mise à jour de bilan énergétique et carbone du parc éolien au travers d'entreprise externe malgré la demande de la MRAE.

Retour des avis des communes avoisinantes :

Quels sont les avis des communes avoisinantes ? Y a-t-il eu délibéré des communes avoisinantes. Documents non disponibles.

Capacité financière

Le financement du projet est incertain.

Dans le document de capacité financière p.3 il n'est pas clairement établi si le financement se fera sur fond propre ou par apport en en capital des actionnaires de la société parc éolien des pressoirs + emprunt.

Qui sont ces actionnaires ? Pas de détail

A noter qu'il n'y a aucune lettre d'intention de financement de banques versée au dossier.

Maitrise foncière

Pourquoi y a-t-il des promesses de bail emphytéotique entre certains propriétaires fonciers avec RWE renouvelables France, d'autres avec Nordex, d'autres avec NXD France SAS. A noter que Nordex a vendu sa société d'exploitation en 2020 à RWE. Cependant, les promesses ont été signées en 2021.

Nordex n'est-elle pas uniquement la société qui fournira le matériel (ie les éoliennes ?). Pourquoi avoir signé des promesses avec les propriétaires ?

Promesses d'autorisation de surplomb signées entre propriétaires et le Parc Eolien 106. Qui est le Parc Eolien 106 ?

Impact sur la faune, et la flore :

L'étude d'impact démontre que les 5 éoliennes seront implantées dans une ZIP RICHE :

Etude d'impact page 75 : IMPACT TRES FORT SUR LA FLORE

Dans l'air d'étude immédiate sont recensées :

- 14 espèces à enjeu modéré, 1 espèce à enjeu FORT, et 4 espèces à enjeux TRES FORT.

Etude d'impact page 82 : IMPACT TRES FORT SUR LES OISEAUX EN PERIODE DE NIDIFICATION

Dans l'air d'étude immédiate sont recensées :

- 1 espèce à enjeu FORT (Le petit Duc Scops), et 5 espèces à enjeu modéré.

Etude d'impact page 94 : IMPACT TRES FORT SUR LES CHIROPRACTERES

Dans l'air d'étude immédiate sont recensées :

- L'éolienne E3 se trouve dans une zone d'enjeu fort pour les chiroptères : 4 espèces présentent des risques FORTS

L'étude d'impact relève également une zone écologique à impact fort tel que des bois, des boisements et des chemins.

Rappelons que l'étude technique montre que les éoliennes seront a moins de 200m les unes des autres. Les préconisations d'évitement ne sont pas suivies.

Comment peut-on laisser un parc éolien s'implanter dans une telle zone écologique majeure ?

De plus, la ZIP se trouve encadrée des rivières de l'Arnon et de la Théols, comment s'assurer que les produits chimiques ne se déversent pas dans ces rivières pendant la période de construction ?

Problème de Co-visibilité avec le château de Paudy

Nous devons protéger notre patrimoine local qui est déjà faible dans cette région de France.

Pour toutes ces raisons, l'association Pour la préservation des paysages ruraux de Diou et ses environs demande l'annulation de ce projet d'implanter et d'exploiter un parc éolien de cinq aérogénérateurs sur la commune de Paudy.

Ville : Diou

Adresse email : poussetanneclaire@gmail.com (Non validée)

Adresse ip : 2001:861:e3c4:74b0:cc2a:2171:451:a10c

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Thématiques :

Intérêt de la contribution : 4.00/5

Synthèse :

<p>Commentaires et questions sur les thèmes suivants : Saturation visuelle et densification des éoloennes / Problématique raccordement poste source / Bilan énergétique du parc / Retour des avis des communes avoisinantes / Capacité financière / Maitrise foncière / Impact sur la faune et la flore / Implantation dans zone écologique / co-visibilité sur le château de Paudy</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@22 - FRANCHAUD ANDRE

Organisme : Assoc Meunet Patrimoine Préservé

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 22/12/2023 à 12:08:34

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : enquête publique SEP des Pressoirs Paudy

Contribution :

Monsieur le Président,

Messieurs les Commissaires Enquêteurs,

En tant que représentant l'association de défense du patrimoine paysager et environnemental de Meunet sur Vatan, en tant que représentant des habitants de ce village, et enfin en tant que résidant dans cette commune proche du site d'implantation du projet -puisque nous voyons aujourd'hui, parfaitement les 5 éoliennes déjà installées à Paudy, je souhaite vous faire part de mon avis défavorable quant à la construction des 5 éoliennes de la SEP des Pressoirs.

Si le promoteur nous parle d'un projet susceptible de fournir de l'électricité à 14.500 personnes (supercherie puisque la puissance des éoliennes n'est pas définie !) je voudrais attirer votre attention sur les quelques 30.000 personnes qui habitent dans la ZONE 15 du SRCAE : cette zone de 20x30km environ (entre Vatan-Vierzon / Issoudun-Charost et alentours), parfaitement à cheval sur la limite des départements 36 et 18, incluant Paudy, donc, sont installées, à ce jour, plus de 250 éoliennes, pour une puissance de 630MW (cf chiffres des DDT 36 et 18) ; si on ajoute les projets autorisés non installés et ceux en instruction ou « en émergence » (cf cartes DDT ibidem), il est raisonnable de penser que nous aurons dans cette zone, à court terme 350 éoliennes et 900MW installés... soit en gros un parc éolien tous les trois ou quatre km ! le SRCAE prévoyait 400MW ??

Imaginer une zone de 600KM2, transformée en forêts d'éoliennes (un parc éolien tous les 3/4 km n'est pas une élucubration, c'est déjà une réalité en de nombreux endroits de cette zone 15, vous ne devriez pas avoir de mal à les identifier) est une aberration écologique, et économique, mais poursuivre les implantations serait un crime contre l'humanité -les ruraux aussi ont droit à un cadre de vie qui n'altère pas leur santé physique ni leur santé psychologique !

Je vous remercie de bien vouloir considérer cet aspect des choses, même si la loi ne vous y oblige pas.

Salutations respectueuses

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Meunet-sur-Vatan

Adresse email : meunetpp@orange.fr (Validée)

Adresse ip : 2a01:cb00:81b9:e000:8c1b:e2:4bc8:2003

Typologie : -

Page 37 / 95.

Demande d'autorisation environnementale par SPE DES PRESSOIRS afin d'exploiter un parc éolien

Orientation :

Proposition(s) : -

Thématiques :

Intérêt de la contribution : 1.50/5

Synthèse :

<p>Saturation visuelle "Trop d'éoliennes dans cette partie " Atteintes à la santé physique</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@23 - IMBAULT NADINE

Anonymat : oui

Date de dépôt : Le 22/12/2023 à 16:01:27

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : OPPOSITION AU PROJET

Contribution :

L'implantation des éoliennes dégradent l'environnement. Il suffit de regarder autour de nous pour se rendre compte que la région n'est plus qu'un champ de mâts clignotant la nuit. C'est horrible.

Outre l'aspect esthétique il faut ajouter la nuisance sonore. Quand le vent vient de l'ouest on peut entendre le bruit des pales des éoliennes implantées sur la route de Vœu jusque dans le centre bourg de Paudy. A cela s'ajoute la dégradation de la biodiversité. Le tournoiement des pales est à l'origine de la mort de nombreuses espèces volantes, sans compter ce qui a été détruit au sol pour installer les éoliennes alors qu'on voudrait nous faire croire que c'est sans incidence.

Le sol est lui-même pollué par les tonnes de béton qui maintiennent le mât. Béton qui va rester là des centaines, milliers d'années voir ad vitam aeternam. S'ajoute à cela le fait que bizarrement les éoliennes sont implantées sur les terres agricoles des élus d'où un conflit d'intérêts. Ça ne leur suffisait pas d'empoisonner le sol, maintenant ils polluent la surface tout ça pour percevoir un maximum d'argent. Les agriculteurs n'y voient qu'un intérêt financier, le dernier remembrement sur la commune n'est pas un hasard. Il aurait été plus utile pour la planète de replanter les arbres qu'ils ont arrachés.

En France l'énergie éolienne ne sert à rien compte tenu que avons déjà un taux d'émission de CO2 beaucoup plus faible que nos voisins cela étant du aux centrales nucléaires. Au lieu de revendre l'électricité à nos voisins on ferait mieux d'utiliser en premier lieu tout ce que nous produisons à un coût inférieur, pour le consommateur, que ce qu'EDF nous facture actuellement et la hausse va continuer. Tout n'est toujours qu'une question d'argent. Il serait souhaitable de prendre soin de la planète avant qu'il ne soit trop tard si ça ne l'est déjà pas... Quelle belle terre nous allons laisser à notre descendance !!! Je suis résolument contre l'installation de nouvelles éoliennes.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Paudy

Adresse email : jannonces@laposte.net (Non validée)

Adresse ip : 145.242.20.138

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Thématiques :

Intérêt de la contribution : 1.50/5

Synthèse :

<p>Nuisances sonores et lumineuses : Atteintes à la biodiversité / Pollution des sols (Béton)
/ </p><p></p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@24 - Alexis

Anonymat : oui

Date de dépôt : Le 22/12/2023 à 18:02:04

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Opposition totale à ce nouveau projet éolien

Contribution :

Je m'oppose totalement à ce nouveau projet éolien sur le territoire, le deuxième de la commune de Paudy qui s'était déjà engagée à l'époque à ne pas en ajouter ... Mais comment croire encore en la parole donnée ...

Un projet à Giroux-Luçay avait été rejeté il y a déjà plusieurs années en raison de la saturation des paysages. Les écologistes les plus convaincus sont d'accord aujourd'hui pour reconnaître que nous avons atteint notre capacité maximum de concentration éolienne dans ce secteur du département de l'Indre. On ne peut pas ajouter un nouveau parc qui ne viendra que renforcer la saturation, dans un contexte de rejet massif des habitants, parfois résignés malheureusement devant le rouleau compresseur éolien.

Encore une fois, l'enquête publique marquera une forte majorité contre ce projet et ... allez-vous en tenir compte ou bien cette consultation restera-t-elle, comme à chaque fois, purement formelle et vous passerez outre l'avis des gens qui ont eu l'énergie de se manifester et le courage de dire tout haut ce que l'opinion quasi unanime pense et se communique à bas bruit ?

Nous vous le disons donc : stop à l'éolien sur notre secteur. Trop, c'est trop. Laissez-nous des espaces de respiration, ne colonisez pas chaque centimètre carré de terre disponible et autorisez-nous à vivre en paix sur ce territoire que nous aimons et que vous dévisagez sous nos yeux impuissants. On a accepté beaucoup de choses jusqu'ici : ne cherchez pas à pousser encore plus loin votre avantage - ce serait mauvais pour tout le monde et la première victime est déjà, je le crois, outre la beauté du monde, la cohésion et l'harmonie dans nos communes.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Meunet-sur-Vatan

Adresse email : Alexis.renaultsabloniere@gmail.com (Validée)

Adresse ip : 87.88.149.188

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Thématiques :

Intérêt de la contribution : 1.50/5

Synthèse :

<p>Saturation visuelle. Top d'éoliennes dans cette partie du département.</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@25 - Alexis

Anonymat : oui

Date de dépôt : Le 22/12/2023 à 18:10:45

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Opposition projet éolien (suite)

Contribution :

Je trouve intéressant de noter que les contributions favorables au projet sont le fait de parties prenantes intéressées financièrement au projet (terrassement, fédérations de professionnels, ...).

Nous, qui n'avons que nos yeux pour pleurer, nous opposons à de gros intérêts financiers. C'est évident, à lire les promoteurs du projet ... Qui au passage ne disent rien de la spécificité du projet de Paudy mais se contentent de généralités.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Meunet-sur-Vatan

Adresse email : Alexis.renaultsabloniere@gmail.com (Validée)

Adresse ip : 87.88.149.188

Typologie : -

Proposition(s) : -

Synthèse :

<p>Suite de la contribution @24</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@26 - FranchaudAndre

Organisme : MPP

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 22/12/2023 à 19:23:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Enquete publique SEP des Pressoirs Paudy

Contribution :

Page 41 / 95.

Demande d'autorisation environnementale par SPE DES PRESOIRS afin d'exploiter un parc éolien

Monsieur le Président,

Messieurs les Commissaires Enqueteurs,

En tant que représentant d'une association de défense des paysages et de l'environnement de Meunet-sur-Vatan, en tant que représentant de nombreux résidents et en tant que résident de ce village où l'on voit très bien les 5 éoliennes déjà installées à Paudy, je suis absolument défavorable au projet de la SEP des Pressoirs.

Si le promoteur promet de l'électricité pour 14500 personnes (supercherie, la puissance des éoliennes n'étant pas fixée !), j'aimerais attirer votre attention sur les quelques 30000 habitants de la zone 15 du SRCAE ; cette zone de 30x20km environ, parfaitement à cheval sur la limite des départements 36 et 18 va de Vatan/Vierzon jusqu'à Charost/Issoudun et alentours.

Actuellement sur ce petit bout de territoire, 250 éoliennes sont en production, et l'objectif est de doubler ce nombre, pour arriver à 900MW ! Bien loin des 400MW prévus dans le SRCE !

Ca signifie pour cette zone, un parc éolien tous les 3 km - ce chiffre n'est pas une élucubration, -vous n'aurez pas de mal à trouver les nombreux endroits où c'est déjà le cas.

Ca va bientôt ressembler à un crime contre l'humanité ! Les ruraux n'ont-ils pas le droit de vivre dans un environnement qui n'altère pas leur santé physique, ni leur santé morale ?

Je n'imagine pas que les aspects humains ne puissent être pris en compte dans votre décision finale, et je vous en remercie par avance.

Salutations respectueuses.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Meunet-sur-Vatan

Adresse email : Meunetpp@orange.fr (Non validée)

Adresse ip : 2a01:cb00:81b9:e000:e5d3:2da2:fa6f:b7df

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Synthèse :

<p>Attire l'attention sur les quelques 30000 habitants de la zone 15 du SRCAE ; cette zone de 30x20km environ, parfaitement à cheval sur la limite des dpts 36 et 18 va de Vatan/Vierzon jusqu'à Charost/Issoudun et alentours du département, Actuellement 250 éoliennes sont en production et l'objectif est de doubler prévue dans le SRCE, soit une éolienne tous les 3km.</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@27 - sebastiencamuzat

Anonymat : oui

Date de dépôt : Le 22/12/2023 à 20:18:24

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : une énergie trop carbonée pour les dégâts causés

Contribution :

les éoliennes industrielles comme les installations photovoltaïques portent atteinte à l'alimentation humaine en plus d'être sources d'émission de CO2. Il n'y a aucun argument en la faveur de cette technologie, et ce n'est pas faute d'avoir cherché.

ces usines de production intermittentes sont par trop intermittentes et nécessitent une compensation trop dispendieuse en carbone (charbon, gaz).

L'intermittence n'est jamais spécifiée ni même mentionnée dans les dossiers des promoteurs, à vous, les commissaires enquêteurs de la prendre en compte.

Le bétonnage des terres arables de notre champagne berrichonne est insupportable, il devrait être interdit de le faire, ces installations devraient rentrer dans le cadre de la loi ZAN, mais bien entendu, elles ne le sont pas, c'est un scandale. Attenter à la souveraineté alimentaire devrait être considéré comme un crime contre l'humanité (1Ha de stérilisation des sols environ par machine, c'est 1Ha de production vivrière en moins). À ce titre ces installations sont criminelles. Sans parler de la destruction de la biodiversité (destruction des insectes non pris en compte, et mortalités de l'avifaune impossible à pallier). Ces usines sont donc doublement criminelles : pour la biodiversité et pour l'humanité.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Vigoux

Adresse email : contact@avenirboischaudsud.fr (Validée)

Adresse ip : 2a02:8428:bcf:7001:560c:321b:b657:6d24

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Synthèse :

<p>Cette production intermittentes sont par trop intermittentes et nécessitent une compensation trop dispendieuse en carbone (charbon, gaz) / Bagnonnages des terres arables / Ces installations devraient rentrer dans le cadre de la loi ZAN / Destructions de la biodiversité</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@28 - Panel Jean

Organisme : Vice président du CIER

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 22/12/2023 à 21:06:36

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Avis défavorable parc éolien

Contribution :

Je condamne sans réserve toute construction de parc éoliens dans l'Indre . Le département est déjà vertueux! Les objectifs en ENR sont atteints. Cela suffit ! Nos paysages sont disqualifiés, notre patrimoine bâti est meurtri, la biodiversité est atteinte et le vivre ensemble n'a jamais été aussi blessé par cette frénésie incontrôlée des parc éoliens . Ça suffit !

Jean Panel

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Châteauroux

Adresse email : Jean.panel17@gmail.com (Non validée)

Page 44 / 95.

Adresse ip : 2a01:cb06:804b:9977:1aff:a677:5ed0:27ef

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Intérêt de la contribution : 2.00/5

Synthèse :

<p>Les objectifs en énergie renouvelable déjà atteints / Paysages sont disqualifiés, le patrimoine bâti est meurtri, et la biodiversité est atteinte</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@29 - Sauget Gerard

Organisme : Simple citoyen

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 22/12/2023 à 21:48:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Parc éolien de Paudy

Contribution :

Non à ces machines qui ne brassent que de l'argent !

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Pellevoisin

Adresse email : gerard.sauget@orange.fr (Validée)

Adresse ip : 2a02:842a:204e:1701:e8f1:c3d4:3c87:f92

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Synthèse : -

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@30 - GUEZ SYLVIE

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 22/12/2023 à 22:16:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Parc éolien PAUDY(36)

Contribution :

Notre département, l'Indre, est déjà très impacté par le nombre important de parcs éoliens, alors qu'il est situé sur un passage d'oiseaux migrateurs, qu'il fait partie des "greniers" de la France et participe à nous nourrir. Chaque département devrait être impacté de façon équitable! Mais certains sont plus privilégiés que d'autres. En Indre, c'est la double peine: Précarité des agriculteurs, des communes, services publics de santé, de transports et de culture en décroissance, et maintenant, invasion de parcs éoliens! Les habitants n'en peuvent plus. Souhaitez vous accentuer ce désert?

STOP! Arrêtez ce massacre.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse : 1 Rue du Château

Ville : Celon

Adresse email : sylvie.guez4@orange.fr (Non validée)

Adresse ip : 86.254.53.114

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Synthèse :

<p>Département impacté par de nombreux parcs éolien / Non équitable entre les départements</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

Page 46 / 95.

@31 - Rolland Cécile

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 23/12/2023 à 02:12:22

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet :Refus

Contribution :

Bonjour

Je suis depuis plus de 10 ans propriétaire d'une maison dans ce magnifique Berry. Pourquoi nous obliger à nous battre de façon perpétuelle contre toutes ces actions d'installation de parcs éoliens ? Ces promoteurs ne cherchant qu'à s'enrichir n'ont-ils toujours pas compris que les riverains ne veulent pas de ces monstres d'acier dans leur paysage...l'éolienne est nocive pour notre santé et complètement anti-écologique on le sait tous maintenant...je refuse de subir ça de mon vivant et pour mes enfants et les générations futures. Stopper ces projets fous avant qu'il ne soit trop tard

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Chaillac

Adresse email : cecile.rolland710@sfr.fr (Validée)

Adresse ip : 77.136.67.183

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Synthèse :

<p>Les promoteurs ne cherchent qu'à s'enrichir / Eolien nuisible pour la santé et anti-écologique</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@32 - Courtault Clémence

Anonymat : oui

Date de dépôt : Le 23/12/2023 à 02:27:38

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet :Refus

Contribution :

Je refuse ce projet destructeur de l'environnement aux alentours de chez moi.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Chaillac

Adresse email : lo_cerutti@outlook.fr (Validée)

Adresse ip : 176.149.43.36

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Synthèse :

<p>projet destructeur de l'environnement aux alentours de chez moi.</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@33 - BROSSE François

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 23/12/2023 à 05:54:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet :avis défavorable du projet éolien "des Pressoirs"

Contribution :

Messieurs les Commissaires enquêteurs M. Deluzet, F.Couillard, B. Gaudron et J-M. Demay,

Je vous demande de donner un avis défavorable pour le projet éolien « des Pressoirs » sur la commune de Paudy car il ne respecte pas la loi et les normes réglementaires.

DÉGRADATION DU PATRIMOINE

Le dossier des promoteurs affirme que la covisibilité directe avec le château (la tour-porche) de Paudy aura un impact FORT.

Je vous rappelle que le château de Paudy est partiellement classé et que la tour-porche est totalement classée au titre des Monuments Historiques depuis le 18 juin 1930.

Les éoliennes du projet seront à un peu plus de 2000 mètres, et si, certes, la loi n'a pas évoluée face au gigantisme des aéro-générateurs (180 m) et conserve la distance de protection de 500 mètres autour d'un monument historique il faut considérer « l'esprit » de cette loi qui n'imaginait pas à l'époque ou elle fut promulguée que de telles constructions soient possibles. Or l'esprit de la loi est de protéger un site classé en empêchant la covisibilité.

L'intérêt architectural de ce monument du XVème siècle est indéniable. Le fils du Sultan Mahomet II y a été détenu comme otage en 1580 par le Grand Maître de Saint-Jean-de-Jérusalem. Ce lieu est une partie de l'histoire de France et du Monde Arabe.

Question N°1 : Pourquoi implanter un projet aussi près d'un monument classé? Est ce parce que les Architectes des Bâtiments de France qui peuvent encore donner des avis défavorables, n'ont plus le droit en Commission des Sites de s'opposer aux projets éoliens ?

CORRUPTION ?

Le dossier des promoteurs déclare que des « mesures d'accompagnement » seront présent comme des bourses aux arbres, des plantations de haies et principalement - pour 100 000 € - l'aide à la rénovation du toit de l'église.

Si les promoteurs s'obligent eux-même à aider à la rénovation du Patrimoine local c'est qu'ils savent qu'ils le dégradent fortement.

Question N°2 : Quels sont les textes de loi qui régissent ces « mesures d'accompagnement »?

Question N°3 : Si ces « mesures d'accompagnement » ne reposent sur aucune législation ne peut-on pas considérer ces dons d'argent comme de la corruption d'élus (Maire et conseillers municipaux) ?

Ces pratiques ne tombent-elles pas sous le coût de la loi ?

DÉPASSEMENT ACOUSTIQUE RÉGLEMENTAIRE

Dans le Volet Acoustique des promoteurs il est clairement écrit qu'en période de soirée il y aura des risques de dépassements réglementaires sur la ZER de la Ronde. En période nocturne l'impact sonore sera notable et les DÉPASSEMENTS RÉGLEMENTAIRES sont mis en évidence sur toutes les ZER proches du projet.

Il est écrit que les critères réglementaires au niveau de zones habitées ne seront pas respectés.

Je suis moi-même une victime des nuisances sonores du parc éolien de Vatan à 2300 mètres de mon domicile. Je sais de quoi je parle. À 680 m les riverains vont vivre un enfer.

Il est très probable qu'ils demanderont le bridage des machines.

Question N°4 : Pourquoi les promoteurs proposent-ils un projet qui n'est pas dans le cadre de la loi ?

Le bridage des machines qu'ils proposent sera-t-ils géré par eux ou ne faudrait-il pas faire appel à un organisme indépendant ?

ATTEINTE À LA BIODIVERSITÉ

Le dossier des promoteurs déclare que le risque de collision avec 5 espèces différentes de chiroptères est FORT. Le risque est tellement fort qu'ils envisagent 7 mesures d'évitement. L'une d'elles - pour 19 000 € - est la création d'une « zone de chasse préférentielle ».

Dans le suivi post-implantation un suivi de la mortalité sera mis en place. C'est donc que le risque est bien réel.

Je vous rappelle la loi : toutes les espèces de chauves-souris sont protégées et qu'il est INTERDIT DE LES TUER.

Question N°5 : Existe-t-il des études scientifiques démontrant l'efficacité de cette zone de chasse préférentielle proposée ?

Question N°6 : Qui fera le suivi de mortalité ? Les conclusions de ce suivi seront-elles rendues publiques ?

Question N°7 : Les éoliennes seront-elles démantelées si des chauves-souris sont tuées (car la loi interdit de les tuer) ? Pourquoi devrait-on donner le droit de tuer à ces promoteurs ?

Remarque : les mêmes questions peuvent-être posées à propos des rapaces, car 22 espèces ont été observées sur le site. Comme l'écrivent eux-même les promoteurs « ces espèces sont particulièrement sensibles aux éoliennes et font partie des espèces les plus souvent retrouvées lors des suivis de mortalité ».

Récemment un tribunal a ordonné le démantèlement d'un parc éolien dans l'Hérault pour la mort d'aigles royaux.

Dans l'espoir d'avoir des réponses à mes questions et avec toute ma considération.

François Brosse

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Vatan

Adresse email : francois.brosse@nordnet.fr (Validée)

Adresse ip : 92.188.89.242

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Intérêt de la contribution : 1.50/5

Synthèse :

<p>Co-visibilité forte avec château de Paudy / Pourquoi implantés un projet près d'un monument classé et aussi pourquoi les bâtiments France ne s'opposent pas aux projets éoliens / Quels textes régissent les mesures d'accompagnements / Si ces << mesures d'accompagnement >> ne reposent sur aucune législation ne peut-on pas considérer ces dons d'argent comme de la corruption d'élus ? / Dans le volet acoustique il est indiqué quand soirée il y aura des risques de dépassements réglementaires sur la ZER de la Ronde dans ce cas pourquoi les promoteurs proposent-ils un projet qui n'est pas dans le cadre de la loi ? / Dans l'atteinte de la biodiversité Existe t-il des études scientifiques démontrant l'efficacité de cette zone de chasse préférentielle proposée ? / Qui fera le suivi de mortalité ? Les conclusions de ce suivi seront-elles rendues publiques ? / Les éoliennes seront-elles démantelées si des chauves-souris sont tuées (car la loi interdit de les tuer) ? Pourquoi devrait-on donner le droit de tuer à ces promoteurs?</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@34 - Guignard Liliane

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 23/12/2023 à 07:11:15

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet :STOP à l'éolien dans l'Indre

Contribution :

Tout le nord de l'Indre est DÉFIGURÉ par de gigantesques aérogénérateurs qui bétonnent la Champagne Berrichonne. TROP C'EST TROP! Dès qu'on arrive sur VATAN, en allant vers le nord de la France ou vers le cher, ce n'est qu'une forêt de pales (à 360°), qui ne tournent même pas quand il fait très chaud ou très froid. HORRIBLE! De jolis villages complètement encerclés, comme Reuilly où je ne vais même plus acheter de vin tellement c'est devenu affreux (en arrivant on a l'impression qu'on a planté une éolienne sur la mairie et une autre à côté de l'église!). On y voit des routes faites dans des champs, un gaspillage incroyable de bonnes terres à céréales. Qui peut encore croire qu'un jour on enlèvera toute la ferraille, le béton, et ces routes "artificielles" pour y faire pousser du blé??? Les promesses (des promoteurs) n'engagent que ceux qui les écoutent car c'est bien aux propriétaires des terrains que reviendra un jour l'obligation de démanteler!

Merci de bien vouloir DONNER UN AVIS DÉFAVORABLE À CE PROJET ÉOLIEN sur la commune de Paudy.

Liliane et Daniel GUIGNARD

Propriétaires fonciers dans l'Indre à Roussines (36170)

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Lussac-les-Églises

Adresse email : lguignard001@gmail.com (Validée)

Adresse ip : 2a02:8440:3316:8ac5:0:b:768f:b601

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Synthèse :

<p>Les Eoliennes gaspillage de terres agricoles et défigurent la champagne berrichonne / Doutes sur le démantellement de celles-ci et la remise en état des sites</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@35 - Motte Franck

Organisme : Scaboubraud

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 23/12/2023 à 07:51:52

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Raz le bol!

Contribution :

Non nous devons pas succomber à la folie éolienne. Stop aux développements in contrôlés

Ces terres agricoles doivent servir à nourrir les populations

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Cromac

Adresse email : Franck.f.motte@gmail.com (Non validée)

Adresse ip : 2a01:cb18:c8b:1500:a4cd:ead:60a0:6983

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Synthèse :

<p> Stop aux développements incontrôlé des éoliennes</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@36 - Materne Anne

Anonymat : oui

Date de dépôt : Le 23/12/2023 à 08:27:28

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Stop

Contribution :

Quand est ce que nous allons admettre que les éoliennes ne brassent que du vent pour une production électrique dérisoire qui ne pèse pas dans la balance en détruisant nos paysages, notre cadre de vie, notre paix sociale dans la campagne , créant des déserts de biodiversité?

Ceci n'est pas une lutte pour sauver le climat, c'est une course pour gagner de l'argent, sur le dos des français.

Respectueusement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Buzançais

Adresse email : annekechtx@gmail.com (Validée)

Adresse ip : 2a01:cb00:8965:fc00:2101:e8bc:e2df:9ce

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Synthèse : -

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Non

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@37 - VRIGNAT PASCAL

Organisme : AHTI

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 23/12/2023 à 08:49:42

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Contribution : Association des Hébergeurs Touristiques de l'Indre et des départements limitrophes

Contribution :

A l'attention de la commission d'enquête, parc éolien « DES PRESSOIRS »:

-M. Michel DELUZET, directeur commercial retraité,

-M. Bernard GAUDRON, cadre en entreprise retraité,

-M. Francis COUILLARD, retraité de la gendarmerie.

Courrier joint et déposé au message.

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Déposition AHTI.pdf, page 1 sur 2



Association des Hébergeurs Touristiques
de l'Indre
et des départements limitrophes

Internet : <http://association-hebergeurs-touristiques-indre.com/index.html>
Courriel : ahtindre@gmail.com

Bélâbre en Berry, le 23 décembre 2023.

A l'attention de la commission d'enquête, parc éolien « DES PRESSOIRS »:

- M. Michel DELUZET, directeur commercial retraité,
- M. Bernard GAUDRON, cadre en entreprise retraité,
- M. Francis COUILLARD, retraité de la gendarmerie.

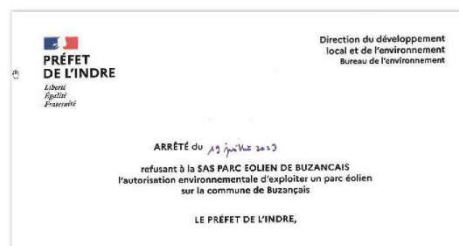
Messieurs,

Veillez trouver dans cette déposition les éléments factuels afin de mettre fin au massacre de nos campagnes et du Berry.

Avisés et labellisés vous devez intégrer votre expertise en tenant compte de l'ensemble des données et décisions factuelles afin de préserver l'Indre et le Berry.

Nombreuses sont les enquêtes publiques qui déferlent depuis des années dans l'Indre. Attirés par l'argent facile et une pseudo-empreinte écologique positive, porteurs de projets, propriétaires de terrains et parfois élus s'engouffrent dans ce désastre induit par l'éolien industriel.

Fort de ce constat, le préfet de l'Indre a mis fin au débat au mois de juillet 2023 avec un avis défavorable au projet éolien de BUZANCAIS.



Journal Officiel de la République Française 30 mai 2015 - RNA W361000796 - ahtindre@gmail.com
AHTI - Mairie de Bélâbre - 36370 Bélâbre

Document : Déposition AHTI.pdf, page 2 sur 2

Considérant que depuis les années 2010, l'Indre est un département qui participe fortement au développement des énergies renouvelables puisque, outre l'intermittence et le décalage entre les périodes de consommation d'énergie et les périodes de production d'énergie, avec près de 680 MW de puissance installée en service et/ou autorisés (dont près de 480 MW d'énergie éolienne et 210 MW d'énergie photovoltaïque), la production d'énergie électrique renouvelable couvre d'ores-et-déjà la consommation électrique totale du département ;

Considérant qu'ainsi le département de l'Indre est le second producteur d'électricité renouvelable de la région Centre Val-de-Loire, bien au-delà de son poids habituel (population, surface...) dans la région ;

Les éléments écrits et expliqués par M. Stéphane BREDIN sont très clairs.

Ces CONSIDERANTS doivent maintenant faire jurisprudence et vous devez inscrire ces attendus dans votre futur rapport.

AHTI est en total accord avec M. Stéphane BREDIN. Nous donnons un avis défavorable au projet éolien « DES PRESOIRS ».

Recevez messieurs, mes sincères salutations.

Pascal Vrignat

Président AHTI

Ville : Bélâbre

Adresse email : ahtindre@gmail.com (Validée)

Adresse ip : 176.154.224.33

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Page 57 / 95.

Demande d'autorisation environnementale par SPE DES PRESOIRS afin d'exploiter un parc éolien

Synthèse : -

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@38 - PUYGRENIER Marcel

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 23/12/2023 à 08:53:43

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Opposition au projet éolien SPE des Pressoirs

Contribution :

Je suis opposé au projet éolien pour les raisons suivantes:

- région saturée en éoliennes

- atteinte à la faune:

- chauves souris sensibles à l'éolien : noctule commune, noctule de Leisler, pipistrelle de Nathusius et pipistrelle de Kuhl. Ces espèces sont protégées, leur effectif est très faible, il faut absolument protéger les quelques individus qui survivent.

- oiseaux :

- alouette des champs

- tourterelle des bois

- oedicnème criard

- busard Saint Martin

- les mesures d'évitement proposées ne sont pas efficaces pour éviter la disparition de ces espèces.

- retombées fiscales pour la commune surévaluées

- proximité des maisons d'habitations

- impacts sanitaires sur les populations voisines, syndrome éolien, bruit, etc...

- dévalorisation des logements ayant leur façade en face des éoliennes

- inefficacité de ce moyen de production

- dossier très long à consulter, difficile d'accès pour le grand public.

Pour toutes ces raisons, je suis défavorable à ce projet éolien.

Marcel Puygrenier

4, lieu dit Bachellerie

16420 Saulgond

marcel.puygrenier@gmail.com

06 66 06 73 40

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse : 4 Bachellerie

Ville : Saulgond

Adresse email : marcel.puygrenier@gmail.com (Validée)

Adresse ip : 176.164.22.46

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Synthèse : -

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

E39 - ah ti

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 23/12/2023 à 08:53:52

Lieu de dépôt : Par email

Etat : Observation publiée

Objet : Déposition enquête publique "DES PRESOIRS"

Contribution :

Messieurs, ci-joint, la déposition de AHTI pour l'enquête publique. Biencordialement. Pascal VRIGNAT Président.

--

Association de Hébergeurs touristiques de l'Indre

mail : ahtindre@gmail.com

Pièce(s) jointes(s) :

Document : Déposition AHTI.pdf, page 1 sur 2



Association des Hébergeurs Touristiques
de l'Indre
et des départements limitrophes

Internet : <http://association-hebergeurs-touristiques-indre.com/index.html>
Courriel : ahtindre@gmail.com

Bélâbre en Berry, le 23 décembre 2023.

A l'attention de la commission d'enquête, parc éolien « DES PRESSOIRS »:

- M. Michel DELUZET, directeur commercial retraité,
- M. Bernard GAUDRON, cadre en entreprise retraité,
- M. Francis COUILLARD, retraité de la gendarmerie.

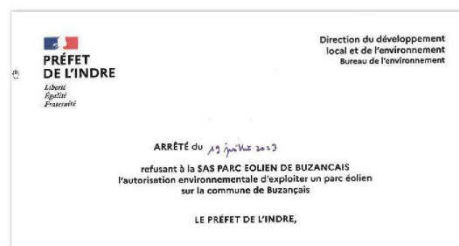
Messieurs,

Veillez trouver dans cette déposition les éléments factuels afin de mettre fin au massacre de nos campagnes et du Berry.

Avisés et labellisés vous devez intégrer votre expertise en tenant compte de l'ensemble des données et décisions factuelles afin de préserver l'Indre et le Berry.

Nombreuses sont les enquêtes publiques qui déferlent depuis des années dans l'Indre. Attirés par l'argent facile et une pseudo-empreinte écologique positive, porteurs de projets, propriétaires de terrains et parfois élus s'engouffrent dans ce désastre induit par l'éolien industriel.

Fort de ce constat, le préfet de l'Indre a mis fin au débat au mois de juillet 2023 avec un avis défavorable au projet éolien de BUZANCAIS.



Journal Officiel de la République Française 30 mai 2015 - RNA W361000796 - ahtindre@gmail.com
AHTI - Mairie de Bélâbre - 36370 Bélâbre

Document : Déposition AHTI.pdf, page 2 sur 2

Considérant que depuis les années 2010, l'Indre est un département qui participe fortement au développement des énergies renouvelables puisque, outre l'intermittence et le décalage entre les périodes de consommation d'énergie et les périodes de production d'énergie, avec près de 680 MW de puissance installée en service et/ou autorisés (dont près de 480 MW d'énergie éolienne et 210 MW d'énergie photovoltaïque), la production d'énergie électrique renouvelable couvre d'ores-et-déjà la consommation électrique totale du département ;

Considérant qu'ainsi le département de l'Indre est le second producteur d'électricité renouvelable de la région Centre Val-de-Loire, bien au-delà de son poids habituel (population, surface...) dans la région ;

Les éléments écrits et expliqués par M. Stéphane BREDIN sont très clairs.

Ces CONSIDERANTS doivent maintenant faire jurisprudence et vous devez inscrire ces attendus dans votre futur rapport.

AHTI est en total accord avec M. Stéphane BREDIN. Nous donnons un avis défavorable au projet éolien « DES PRESOIRS ».

Recevez messieurs, mes sincères salutations.

Pascal Vrignat

Président AHTI

Adresse email : ahtindre@gmail.com (Non validée)

Typologie : -

Proposition(s) : -

Synthèse :

<p>DOUBLON de la @37</p>

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Page 62 / 95.

Demande d'autorisation environnementale par SPE DES PRESOIRS afin d'exploiter un parc éolien

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@40 - guittardfrank

Organisme : sarlfaryelevage

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 23/12/2023 à 10:40:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : projet de Paudy

Contribution :

l'Indre est en train de devenir une gigantesque ZONE INDUSTRIELLE

agriculteur en activité je m'insurge contre ce projet aberrant de saccage de nos meilleurs terres nourricières berrichonnes

exploitant a Mouhet dans le boichaut sud je suis littéralement encerclé par des constructions de parcs photovoltaïques et eoliens qui détruisent la biodiversité ,les paysages historiques bâti par la sagesse de nos ancêtres

devrat'on bientôt importer la majorité de notre alimentation dependant du bon vouloir des pays producteurs ne maitrisant ni la qualité ni les prix !!

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Mouhet

Adresse email : chassincourt@gmail.com (Non validée)

Adresse ip : 2a01:cb00:8931:a300:340c:5d1:2b89:db0

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Synthèse : -

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@41 - DESPLANCHES Michel

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 23/12/2023 à 10:51:56

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Opposition au projet éolien des Pressoirs à PAUDY (Indre)

Contribution :

Messieurs les Commissaires Enquêteurs,

Je veux exprimer ici mon opposition à ce projet éolien localisé dans la Champagne berrichonne, pour les raisons suivantes :

- Un impact paysager très excessif avec 5 machines de 180 mètres de hauteur dans un paysage peu vallonné de champs ouverts, donc visibles de très loin...

- Une présence déjà excessive de l'éolien entre Vierzon et Issoudun, avec un très grand nombre de parcs en activité et d'autres autorisés ou en construction...

- Une proximité à l'habitat excessive par rapport au village de Paudy au nord de la zone du projet, avec des impacts sonores, infrasoniques et lumineux impossibles à atténuer malgré des bridages nocturnes...

- Des conséquences mortifères pour la faune volante, en particulier les chiroptères, les éoliennes prévues présentant une garde au sol insuffisante (30 mètres environ selon les modèles envisagés)...

- La question du démantèlement en fin de vie restant aléatoire en cas de défaillance de la SAS qui n'est qu'une sous-filiale d'une entreprise allemande, avec des risques financiers évidents pour des propriétaires de terrains qui ne sont pas assez méfiants faute d'informations juridiques neutres...

Export généré le 26/12/2023 des observations publiées et non publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email entre le 23/11/2023 et le 23/12/2023

- Un intérêt général de l'éolien très contestable compte tenu d'une production aléatoire décalée par rapport aux besoins électriques des consommateurs, et ne présentant pas les réductions d'émissions carbonées présentées faute de prise en compte des énergies qu'il faut mettre en regard en "back-up" lorsqu'il n'y a pas de vent !

Dès lors tous ces éléments devraient vous suffire, Messieurs le C.E. à émettre à l'encontre de ce projet un "AVIS DEFAVORABLE"...

Avec mes salutations distinguées.

Michel DESPLANCHES

Pièce(s) jointes(s) :

Document : ACTION-ECOLOGIE-EOLIENNE (2).pdf, page 1 sur 18



Document : ACTION-ÉCOLOGIE-EOLIENNE (2).pdf, page 2 sur 18



Transmettre nos **libertés**, nos **traditions** & nos **paysages**

ACTION ÉCOLOGIE est le rassemblement des Français de tous horizons soucieux de lutter pour la préservation de nos paysages et de nos traditions.

NOS OBJECTIFS

1/ Promouvoir une écologie authentique fidèle à nos libertés, nos traditions et nos paysages	2/ Révéler aux Français et aux décideurs les véritables coûts de l'écologie
3/ Exiger des bilans d'efficacité sur chaque mesure prise au nom de l'écologie	4/ Faire pression sur les pouvoirs publics pour appliquer des propositions de bon sens

www.actionecologie.org

Document : ACTION-ÉCOLOGIE-EOLIENNE (2).pdf, page 3 sur 18

ÉOLIENNES : GOUFFRE FINANCIER DÉSASTRE ÉCOLOGIQUE ?

Points-clés

L'énergie éolienne présente des inconvénients rarement soulignés :

- L'énergie éolienne est dépendante de l'énergie fossile polluante pour compenser une faible efficacité (20 à 35%).
- La construction d'éoliennes est dépendante des terres rares contrôlées à 80% par la Chine.
- Les éoliennes présentent une menace pour la faune avec la mort de plusieurs dizaines de milliers d'oiseaux et de chauves-souris.
- La présence d'éoliennes dans le voisinage fait baisser la valeur des maisons.
- L'énergie éolienne est financée indirectement par les impôts et donc par l'argent des contribuables.
- L'implantation d'éoliennes menace des secteurs économiques comme la pêche et du tourisme.

Document : ACTION-ECOLOGIE-EOLIENNE (2).pdf, page 4 sur 18

Sommaire

Introduction	p.5
État des lieux	p.6
I / Une pollution cachée	p.8
A / Quand l'éolien dépend d'éléments polluants	p.8
B / L'impact négatif des éoliennes sur la santé et les paysages	p.9
II / Une énergie économiquement néfaste pour le contribuable et la population	p.10
A / Une énergie coûteuse en argent public	p.10
B / L'éolien : une menace pour la pêche et le tourisme	p.11
Conclusion	p.12

Document : ACTION-ECOLOGIE-EOLIENNE (2).pdf, page 5 sur 18

Introduction

Les énergies renouvelables sont devenues un sujet incontournable dans l'actualité. **Le plan de relance de 100 milliards d'euros du gouvernement français prévoit d'accorder 30 milliards d'euros à la transition écologique**¹. Une somme qui a pour but en partie de « *décarboner notre économie en réduisant nos émissions de carbone de 40 % d'ici 2030, par rapport à 1990* » mais aussi de développer des technologies dites « vertes ».

Si l'hydrogène est cité comme exemple d'énergie verte, il ne faut pas oublier que les éoliennes ont connu une croissance et un gain d'intérêt dans le paysage énergétique français. De nombreux médias et associations présentent les éoliennes comme le symbole de l'énergie verte et renouvelable.

La ministre de la Transition écologique Barbara Pompili se montre elle aussi partisane de cette énergie en souhaitant le développement d'un parc éolien en mer au Cotentin, en Normandie. **Enfin, la nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Energie dévoilée début 2020, prévoit le doublement du nombre d'éoliennes en France d'ici 2028**².

Pourtant un certain nombre d'éléments montrent que cette énergie n'est pas suffisamment efficace pour atteindre une production électrique décarbonée capable d'assurer les besoins de la population. Cette dernière est de plus en plus consommatrice d'électricité du fait, entre autres, du développement des voitures électriques et du télétravail. **De plus, elle présente des coûts cachés, aussi bien sur le plan écologique qu'économique**, qui nous amènent à parler d'une contreproductivité de l'énergie éolienne.

¹ « *Le plan France Relance : la transition écologique comme objectif stratégique* », Ministère de l'écologie et de la transition

² *Revol M.*, « *L'éolien en vsut plus* », *Le Point*, 27 février 2020

État des lieux

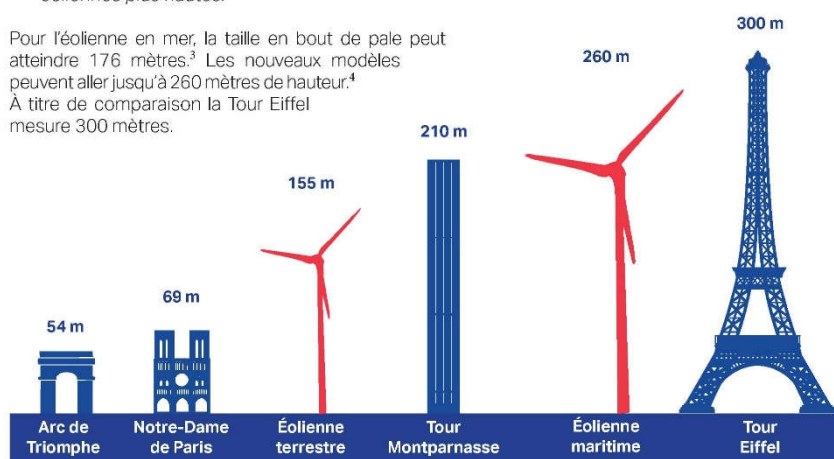
Des structures de plus en plus grandes

Une éolienne terrestre mesure entre 80 et 100 m au niveau du mât pour une hauteur totale comprise en moyenne entre 120 et 155 mètres, avec un rotor ayant un diamètre compris entre 80 et 110 mètres¹.

La taille des éoliennes n'a cessé d'augmenter depuis les années 90 et cette augmentation va se poursuivre :

En France les sites les plus ventés ont déjà été en grande partie mobilisés. Pour équiper les zones du territoire où les vents sont plus faibles, il est nécessaire d'installer des éoliennes plus hautes.²

Pour l'éolienne en mer, la taille en bout de pale peut atteindre 176 mètres.³ Les nouveaux modèles peuvent aller jusqu'à 260 mètres de hauteur.⁴ À titre de comparaison la Tour Eiffel mesure 300 mètres.



193 mètres

C'est la hauteur, en bout de pale, des plus hautes éoliennes terrestres de France, implantées dans le Jura fin 2018.

Une énergie soumise aux conditions climatiques

Le principal défaut de l'énergie éolienne est son intermittence : dépendante du vent, elle ne peut pas produire du courant en continu. Cette situation aléatoire amène le parc éolien français à ne fonctionner en moyenne qu'entre 20 et 35% de sa capacité.⁵

Cette dépendance aux conditions climatiques a pu être constatée dernièrement lors de la grande vague de froid, comme au Texas où l'éolien représente 25% de la production électrique. L'arrêt des pales a participé aux coupures massives de courant et à l'augmentation des tarifs.⁶

¹ « Éolien terrestre », Ministère de l'écologie et de la transition, 2020

² « Les principales technologies éoliennes », Le Journal de l'éolien

³ « L'éolien en mer », EDF France, 20 juillet 2015

⁴ « GF va construire la plus grande éolienne offshore au monde... et ça se passe en France »

⁵ Livet, F. Le problème de l'intermittence des renouvelables : Éolien et Solaire

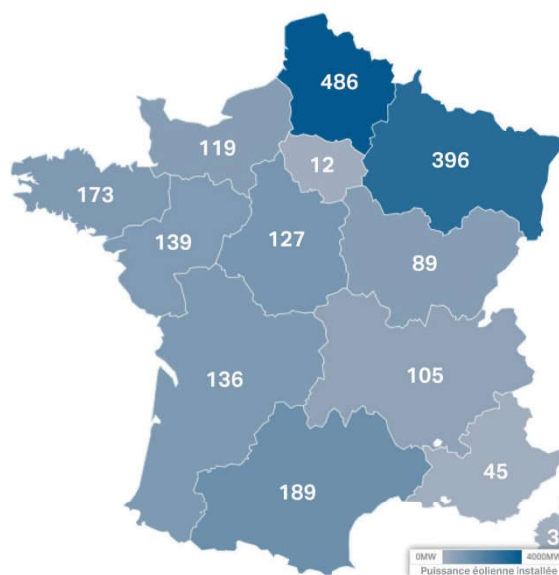
⁶ Belaud A., « Les énergies renouvelables ne supportent pas le froid : les écologistes veulent-ils supprimer l'électricité en hiver ? », IREF, 21 février 2021

L'accélération des implantations

La *Programmation Pluriannuelle de l'Énergie*, présentée en 2019, montrait qu'au 31 décembre 2017, 1 653 installations éoliennes, soit environ 7 200 mâts, sont présentes sur le territoire français. Elles représentent 4,7 % de la consommation électrique française.⁷

En septembre 2020, il y avait 1 993 installations éoliennes et cette énergie représentait 8,6 % de la consommation électrique du pays.⁸ Cette hausse suit une tendance longue.

La *Programmation Pluriannuelle de l'Énergie* (PPE) adoptée par décret le 21 avril 2020 prévoit de **doubler le nombre d'éoliennes à l'horizon 2028, portant leur nombre à 20 000**, contre un peu plus de 8 000 fin 2020.



Nombre de fermes éoliennes par région au 30 décembre 2020⁹

Cette politique pro-éolienne n'est pas propre à la France. La Commission européenne souhaite que l'éolien en mer soit multiplié par 25 d'ici 2050¹⁰ : une volonté qui s'inscrit dans la stratégie du « Green New Deal » promu par l'actuelle présidente de la Commission, Ursula Von Der Leyen.¹¹

⁷ « *Projet de Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE) 2019-2023 2024-2028* », Ministère de l'écologie et de la transition, 2019, p.102
⁸ « *Installations éoliennes raccordées au réseau : résultats par département et région* », Ministère de l'écologie et de la transition, 2020 (Données et études statistiques pour le changement climatique, l'énergie, l'environnement, le logement, et les transports)
⁹ « *Cartes de l'éolien* », France Énergie Éolienne, 2020
¹⁰ Taylor K, « UE : l'éolien en mer « devrait être multiplié par 25 d'ici à 2050 », *www.ureactiv.fr*, 16 novembre 2020
¹¹ « *EU Strategy on Offshore Renewable Energy* », Commission européenne (Energy - European Commission), 24 juin 2020

I / Une pollution cachée

Bien que présenté comme une énergie propre, l'éolien a des coûts cachés d'un point de vue écologique. Non seulement il dépend de matières polluantes mais il a un impact négatif sur la faune et les paysages.

A / Quand l'éolien dépend d'éléments polluants

Un bilan carbone nocif

En dehors de son fonctionnement, la construction et le démantèlement des éoliennes présentent un bilan carbone nocif. Selon une étude de PricewaterhouseCoopers France (PwC)¹ la construction des éoliennes - particulièrement celles en mer - nécessite l'utilisation de terres rares. Le problème est que celles-ci sont concentrées dans quelques pays du globe :

« La Chine dispose de la réserve la plus importante (36 %), suivie de loin par le Brésil (18 %), le Vietnam (18 %) et la Russie (15 %) »

En 2017, la Chine était en situation de quasi monopole avec 80% de la production mondiale. La construction des éoliennes crée ainsi une dépendance géopolitique en faveur de Pékin qui a des critères environnementaux moins élevés que la France et l'Europe. L'une des raisons donnée par PwC est que :

« les pays occidentaux, mesurant les conséquences en matière de pollution de l'exploitation de terres rares, ont préféré laisser la Chine s'accaparer la production et donc les externalités négatives qu'elle induit en matière d'environnement. Un des exemples français est la fermeture de l'usine Rhodia de La Rochelle en raison des déchets radioactifs (thorium) produits à l'occasion des opérations de traitement des terres rares. »

Démantèlement : des déchets enterrés

À la fin de la vie d'un parc éolien, celui-ci doit être totalement démantelé. Les pales (10% des composants des éoliennes) sont composées de matériaux composites et principalement de plastique qui sont très difficiles à recycler.²

Aux Etats-Unis, cette situation a abouti à la création de « cimetières d'éoliennes ». Ainsi au Wyoming, 1 000 pales de turbine en fibre de verre ont été enterrées. Celles-ci, qui ont atteint la fin de leur durée de vie de 25 ans, proviennent de trois parcs éoliens du nord-ouest des Etats-Unis.³ Chaque éolienne sera coupée en trois, puis les morceaux seront empilés et enterrés. D'autres lieux d'enfouissement sont prévus à Lake Mills en Iowa, à Sioux Falls en South Dakota.⁴

Des alternatives polluantes

Pour maintenir une production continue et assurer les besoins énergétiques du pays, il est nécessaire de compenser l'intermittence de l'énergie éolienne par l'utilisation d'autres énergies comme les centrales thermiques qui sont polluantes.

Le cas de l'Allemagne est symptomatique : dans son mix énergétique, la part de l'énergie éolienne est plus importante qu'en France, 21% contre 6,3% en 2019. Néanmoins, elle ne parvient pas à réduire ses émissions de gaz à effet de serre car ces alternatives de production d'énergie reposent principalement sur des sources polluantes : 29,4% de la production allemande repose sur le charbon et 15% sur le gaz naturel.⁵

¹ « Les terres rares : le cas de la production des éoliennes », PricewaterhouseCoopers (PwC), 2019

² Erwan Benezet, « Éoliennes : le recyclage en question », Le Parisien, 20 mai 2019

³ « What Happens to All the Old Wind Turbines? », BBC News, 7 février 2020

⁴ Martin C. « Wind Turbine Blades Can't Be Recycled, So They're Piling Up in Landfills », Bloomberg.com, 5 février 2020

⁵ « Monthly Electricity Statistics - Analysis » (IEA), OCDE, 2020

Une pollution cachée



Site d'enfouissement d'éoliennes au Wyoming (États-Unis)

Crédits image : Getty, Google Earth, Wyoming News Now

LES COMPOSANTS D'UNE ÉOLIENNE ⁶

Pourcentage de la masse totale
de la turbine

acier	71 à 79 %
fibre de verre, résine ou plastique	11 à 16 %
fer ou fonte	5 à 17 %
cuvre	1 %
aluminium	0 à 2 %

Dans les matériaux utilisés pour la construction d'une éolienne, il faut citer le cas des fondations qui nécessitent, dans le cas terrestre, une masse de béton de 600 à 800 tonnes selon la taille de la machine installée.⁷

22 ans

C'est la **durée de vie moyenne**
d'une éolienne, qui peut aller
de 20 à 25 ans.

12,7 g CO₂ / kWh

C'est le **taux d'émission de gaz à effet de serre** de la production électrique de l'éolien terrestre. Il est de **14,8 pour l'éolien en mer**.

À titre de comparaison, ce taux est de **16 pour le nucléaire français** et de **1 001 pour le charbon**.⁸

⁶ « What materials are used to make wind turbines ? », United States Geological Survey (USGS)

⁷ « Éolien et béton », France Énergie Éolienne

⁸ Rapport du GIEC, 2011 cité dans « Impacts environnementaux de l'éolien français », Données 2015, ADEME

Une pollution cachée

B / L'impact négatif des éoliennes sur la faune, les riverains et les paysages

Pollution sonore pour la faune marine

L'éolien en mer suscite des inquiétudes quant à ses impacts sur la faune marine. **Une étude de l'Académie nationale des sciences américaines de 2018¹ montre qu'il existe un risque pour la faune océanique dans le cadre de construction d'éoliennes offshore :**

« Les panélistes ont décrit comment les changements physiques de l'environnement causés par le développement des parcs éoliens pourraient avoir un impact sur les espèces de pêche de valeur. Plusieurs panélistes se sont inquiétés des impacts possibles du bruit pendant la construction, des opérations et même de l'arpentage des parcs éoliens [...] le bruit avait une incidence sur les mammifères marins en raison de la perte d'audition, de modifications du comportement et du masquage d'autres bruits de l'environnement, ce qui pourrait également préoccuper les poissons. Les impacts possibles incluent les blessures ou la mortalité causées par la destruction de la vessie natatoire par les ondes de pression et les changements de comportement de frai, d'alimentation ou de migration. [...] ».

Impact négatif sur la faune terrestre

L'éolien terrestre présente lui aussi des effets nocifs pour la faune, comme le démontre plusieurs études d'associations de protections des animaux

Il est estimé que chaque année 250 000 chauves-souris meurent de collision avec les pales des éoliennes en France.² De plus, selon

la Ligue pour la Protection des Oiseaux, 56 000 oiseaux mourraient par an de la même cause en France.³ Il est aussi suspecté que la présence d'éoliennes près de champs de vaches a un effet négatif auprès de ces dernières.⁴

Des troubles chez les humains

De la même manière que pour les animaux, le son des éoliennes, particulièrement en cas de vent important, peut causer des troubles chez les humains vivant à proximité.

La loi française impose aux parcs éoliens de ne pas dépasser le bruit ambiant de +3 dB la nuit et +5 dB le jour. Toutefois, des excès peuvent être observés. À titre d'exemple, la préfecture de l'Orne a ordonné l'arrêt d'un parc éolien pendant cinq mois :

« En janvier 2021, au vu des constats de non-conformité persistante, il a été décidé [...] de mettre à l'arrêt le parc, dans un premier temps la nuit (19h-07h), considérant que les nuisances sonores nocturnes sont les plus préjudiciables à la tranquillité des riverains. »⁵

En 2017, l'Académie nationale de Médecine française résumait ainsi les nuisances imputées aux éoliennes :

« Si l'éolien terrestre ne semble pas induire directement des pathologies organiques, il affecte au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles, la qualité de vie d'une partie des riverains et donc leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé. »⁶

1 Twigg Emily (rapporteur) « Atlantic Offshore Renewable Energy Development and Fisheries », Proceedings of a Workshop, National Academies of Sciences, 2018, p.6

2 Demeyre Y. « Les éoliennes sont à l'origine de la disparition d'au moins 250 000 chauves-souris par an en France », Sciencepost, 3 janvier 2020

3 « Éoliennes tuées d'oiseaux, ce n'est pas une fatalité ! », 30 Millions d'Amis, 2020

4 « Mort de plus de 300 vaches en Loire-Atlantique près d'éoliennes : deux avocats portent plainte », France Culture, 2019

5 « Parc éolien d'Echauffeur - Communiqué de presse », Préfecture de l'Orne, 10 février 2021

6 « Nuisances sanitaires des éoliennes terrestres », Bulletin de l'Académie nationale de Médecine, séance du 9 mai 2017

Une pollution cachée



Grue victime des éoliennes et de leurs lignes à haute tension

Crédits image : World Council for Nature

ENJEUX AUTOUR DE L'OCCUPATION DES SOLS

Quand des associations de riverains demandent une augmentation de la distance minimale d'éloignement entre un mat éolien et une habitation, les professionnels de la filière éolienne réclament eux, une « libération de l'espace ». **L'occupation des sols est donc un enjeu central du développement de l'éolien, d'autant plus que la pression sur le territoire s'accroît d'année en année :**

« Aujourd'hui, trois régions (Hauts-de-France, Grand-Est et Occitanie) réunissent environ 65 % des quelques 8 000 éoliennes du pays. »⁷

Exemple révélateur : dans la Somme, le tribunal administratif d'Amiens a retoqué un projet de construction d'éoliennes à Airaines, motivant sa décision notamment par « l'effet d'encercllement » pour les villages proches.⁸

En France, le Code de l'environnement prévoit une distance minimale de 500 mètres entre un mat et une zone d'habitation.⁹ Cet éloignement est deux à trois fois plus important dans certains pays d'Europe, comme l'expliquaient des sénateurs français défendant un passage à 1 000 mètres :

« L'Irlande du Nord, l'Écosse, le Land de Bavière imposent déjà un éloignement plus important des parcs éoliens qui atteint les 1 500 mètres. »¹⁰

Face aux objectifs fixés par les gouvernements successifs pour le développement des énergies dites renouvelables, **les règles et contraintes régissant l'implantation des éoliennes ne cessent d'être assouplies**. En 2013, les zones de développement éolien (ZDE) qui permettaient d'éviter le mitage des paysages ont été abrogées.

7 P. Moutarde. « La difficile quête de terrains pour implanter les parcs éoliens et solaires ». *Le Monde*, 10 mars 2021.

8 L.-C. Bourbon. « En France, plus d'un quart de l'électricité est renouvelable ». *La Croix*, 24 février 2021.

9 Article L. 515-44 du Code de l'environnement.

10 « Exposé des motifs » présenté lors de l'étude de la loi Transition énergétique éolienne. Sénat, 5 juillet 2019.

II / Une énergie économiquement néfaste pour le contribuable et la population

Au-delà des aspects écologiques, l'éolien pose aussi problème d'un point de vue économique : elle est dépendante des subventions publiques, pesant ainsi sur les contribuables mais aussi sur des secteurs d'activités comme la pêche ou le tourisme.

A / Une énergie coûteuse en argent public

Le prix de l'électricité éolienne régulé

Le prix d'achat de l'énergie éolienne n'est pas soumis aux règles du marché car celui-ci est garanti par l'État.¹ En effet, comme le précise le ministère de l'écologie :

*« Dans le cadre de ces contrats EDF et, si les installations de production sont raccordées aux réseaux publics de distribution dans leur zone de desserte, les entreprises locales de distribution, doivent acheter l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne aux exploitants qui en font la demande, à un tarif d'achat fixé par arrêté ».*²

Le surcoût de cet achat est payé par les consommateurs finaux à travers la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE), une taxe que payent les particuliers, les entreprises et les collectivités.

Des pertes compensées par l'État

Malgré tout, ce dispositif n'a pas permis de compenser les pertes d'EDF obligé de racheter de l'électricité l'éolienne : en 2013, l'État (et donc les contribuables) a dû payer 4,9 milliards d'euros à l'entreprise car la CSPE ne suffisait pas à équilibrer le déficit.³

À partir de 2016, ce dispositif est désormais nommé « complément de rémunération » et l'électricité produite par les parcs éoliens est vendue directement par le producteur sur le marché. Néanmoins le principe reste le même :

« la différence entre un tarif de référence fixé par arrêté et le prix moyen du marché

constaté chaque mois est versée au producteur par EDF »

Une nouvelle fois, le surcoût doit être payé par le contribuable-consommateur à travers la CSPE.

Une fiscalité « verte » qui augmente

Le développement d'une fiscalité « écologique » visant les émissions carbone, telle que la TIPCE (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques) sur les énergies fossiles, s'inscrit dans la promotion de ces énergies vertes.

Cette fiscalité est à la fois un outil pour dissuader des comportements, et un moyen pour faire rentrer des recettes et en affecter officiellement une partie aux politiques environnementales.⁴

Ce système de taxation pesant fortement sur les ménages et les entreprises, il est source d'instabilité sociale : le mouvement des gilets jaunes est une réponse à l'augmentation de la TIPCE.

Une énergie subventionnée

Au-delà de ce système, et comme le montre un rapport de la Cour des comptes de 2018, **l'énergie éolienne offshore a bénéficié en France de subventions coûteuses :**

« La filière de l'éolien offshore a quant à elle exclusivement été soutenue via des appels d'offres... Les deux appels d'offres conclus en 2011 et 2013 ont conduit à l'octroi d'un tarif d'achat de 217 et 212 €/MWh

¹ « La politique de développement des énergies renouvelables », Cour des comptes, 2013

² « Éolien terrestre », Ministère de l'écologie et de la transition

³ « L'État va rembourser à EDF 5 milliards d'euros », L'Expansion.com, 14 janvier 2013

⁴ « Fiscalité Écologique : Où En Est La France ? », Vie Publique.fr, 12 février 2020

Une énergie économiquement néfaste pour le contribuable et la population



La fiscalité « écologique » est en forte augmentation

Crédits image : Pixabay / nattan23

en 2022 (tarif évoluant ensuite avec une indexation sur l'inflation) pour une puissance totale de 3 GW.»⁵

En outre, **comme le fait remarquer la Cour des comptes, les appels d'offres n'ont pas été assez concurrentiels.** Elle conclut que :

« Lorsque ces projets entreront en fonctionnement, leurs charges représenteront, selon la CRE (Commission de Régulation de l'énergie), 2,0 Md€/an, soit environ 40,7 Md€ sur 20 ans, pour une production de 11 TWh/an, c'est-à-dire 2 % de la production française d'électricité. »⁶

LES CHIFFRES DE LA FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE⁷

65,5 milliards d'euros

Recettes 2016 selon la commission des finances de l'Assemblée nationale.

40% de progression

La fiscalité environnementale a fortement progressé entre 2007 et 2016, avec une accélération à partir de 2012.

⁵ « Le Soutien aux Énergies Renouvelables », Cour des Comptes, 2018, p.47

⁶ [ibid, p.20](#)

⁷ « Fiscalité écologique : où en est la France ? », Vie publique, 12 février 2020

Une énergie économiquement néfaste pour le contribuable et la population

B / L'éolien : une menace pour la pêche et le tourisme

L'éolien restreint les zones de pêche

L'éolien n'est pas juste coûteux en terme d'argent public, il l'est aussi au niveau économique. Le développement du secteur éolien menace plusieurs secteurs économiques comme le tourisme ou la pêche dans le cas du offshore.

Ainsi l'installation d'éoliennes sur les littoraux au large des côtes, suscite l'inquiétude des acteurs locaux comme les pêcheurs du fait que ces nouvelles infrastructures sont susceptibles de faire fuir les bancs de poissons¹ mais aussi de restreindre les zones de pêches.

Ces inquiétudes ne sont pas propres à la France. Comme le montre une étude de l'Académie nationale des sciences américaines de 2018² :

« En plus des impacts sur le poisson, les membres du panel [de l'étude] ont également craint que les pêcheurs ne soient exclus des zones de pêche actuelles sur les zones des parcs éoliens. »

Le développement des éoliennes au large des littoraux menace ainsi l'activité des pêcheurs et donc leurs emplois.

Une attractivité touristique amoindrie

De la même manière, les éoliennes ont un impact sur le tourisme. **Plusieurs études démontrent que la présence de telles centrales dans un paysage réduit l'attractivité touristique et amène les touristes à ne pas venir dans les environs.**

Une étude de l'*Institut d'économie et de*

géographie culturelle de l'université de Hanovre³ a montré que :

« un effet négatif (ndlr : sur le tourisme) existe en particulier avec les éoliennes construites dans les environs proches de municipalités. Ces derniers ont été approximés par des rayons de 10 km et 20 km des centres de gravité des municipalités. »

Une étude de 2017 de l'*Association des hébergeurs touristiques de l'Indre (AHTI)*⁴ va dans le même sens. Elle montre que la proximité d'éoliennes ont un effet répulsif sur les réservations d'hébergements touristiques :

« Si ces éoliennes sont visibles depuis votre lieu d'hébergement : Dans un environnement proche (0 à 2 kms) : 97 % changent de destination ; à moyenne distance (2 à 10 kms) : 95 % changent de destination, à l'horizon (> à 10 kms) : 72 % changent de destination ».

La préservation du patrimoine en question

La France est riche en sites naturels et historiques remarquables qui participent à son attractivité. Or, des voix de la société civile s'élevaient contre l'implantation de parcs éoliens au nom de leur préservation.

Des acteurs du patrimoine se sont emparés de la question, dénonçant l'implantation anarchique d'éoliennes. Dans un courrier adressé au Président, ils prennent pour exemple l'installation sans autorisation de 22 éoliennes à quelques kilomètres du sommet de la montagne Sainte-Victoire, au milieu des sites de La Sainte-Beaume, de la basilique gothique de Saint-

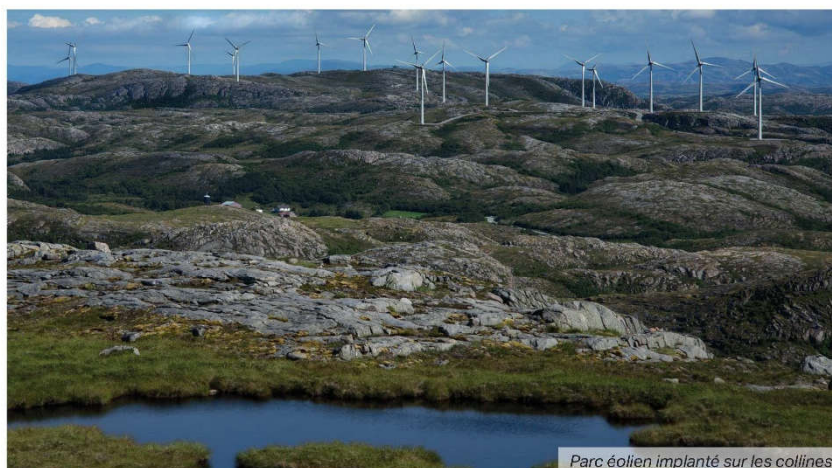
¹ Halima Najibi, « Éolien offshore Dieppe Le Tréport : la plate-forme de forage a fait fuir le poisson », France 3, 6 novembre 2018

² Emily TWIGG (rapporteur), « Atlantic Offshore Renewable Energy Development and Fisheries », Proceedings of a Workshop, National Academies of Sciences, 2018, p.6

³ *Brookel Land Aalben C. « Coping with the Wind? The Impact of Wind Turbines on Tourism Demand », 4 août 2015, p.18*

⁴ « Une étude et un sondage édifiant, les touristes disent non aux éoliennes industrielles géantes », AHTI, novembre 2017 cité par Bouglé Fabien. *Eoliennes : la face noire de la transition écologique*, p. 157, Editions du Rocher

Une énergie économiquement néfaste pour le contribuable et la population



Parc éolien implanté sur les collines

Crédits image : Pixabay / Einar Storsul

Maximin, ou encore des paysages immortalisés par Cézanne.⁵

Une « co-visibilité » avec les flèches de la cathédrale de Chartres est aussi l'argument retenu par la justice pour rejeter le projet de construction de cinq éoliennes sur la commune de Ermenonville-la-Grande située à quinze kilomètres de la ville.⁶

Un coût caché pour les riverains

Chez les riverains, en plus des nuisances évoquées précédemment, la présence d'éoliennes a un coût financier indirect non négligeable. **En effet, pour les propriétaires de biens immobiliers, l'installation de mâts s'accompagne d'un phénomène de dévalorisation de leur patrimoine.**

Selon une publication de la *London School of Economics* de novembre 2013⁷ qui étudie le

prix des maisons environnantes :

« Cette réduction de prix est d'environ 5-6% pour les habitations avec un parc éolien visible de taille moyenne (11 turbines) à moins de 2 km, tombant à 3% à l'intérieur de 3-4 km, et à 1% ou moins sur 14 km, ce qui est à la limite de visibilité probable. »

70% des projets d'installation d'éoliennes font l'objet de recours devant la justice administrative.⁸

En France, une association est particulièrement active : la *Fédération Environnement Durable (FED)*. Présidée par Jean-Louis Butré, elle regroupe aujourd'hui plus de 1 500 associations de toutes les régions mobilisées contre des projets de parcs éoliens.

⁵ « Eolien : douze acteurs du Patrimoine écrivent à Emmanuel Macron », *Batirama.com*, 23 juin 2020

⁶ « Coup d'arrêt définitif pour le parc éolien d'Ermenonville-la-Grande », *L'Echo Républicain*, 23 octobre 2019

⁷ Gibbons S., « Gone with the Wind: Valuing the Visual Impacts of Wind Turbines through House Prices », *Spatial Economics Research Centre, LSE*, 2014, p.2

⁸ « Sébastien Lecornu : Eolien : « Nous allons gagner deux à trois ans sur les procédures », *Les Échos*, 18 janvier 2018

Conclusion

Finalement, l'éolien présente plus d'inconvénients que d'avantages. De nombreux problèmes écologiques sont liés aux éoliennes pendant leur construction, leur fonctionnement et leur recyclage. La population et la faune subissent des effets négatifs de par leur présence.

Tout aussi problématique est le fait que le développement de cette énergie est entièrement corrélé aux aides publiques et au soutien de l'État et donc indirectement de l'argent des contribuables. De plus, la mise en place des installations éoliennes présentent de sérieux risques pour des secteurs économiques qui sont liés aux territoires concernés par ces centrales.

Le développement d'énergies renouvelables doit ainsi se tourner vers d'autres solutions qui offrent un meilleur ratio coût/bénéfice. La baisse de subventions aux éoliennes, décidée en Allemagne en 2016¹, avec un soutien bipartisan de la CDU et des sociaux-démocrates², montre d'ailleurs une volonté du gouvernement d'Outre-Rhin de mettre fin à un surinvestissement envers une énergie qui n'est pas suffisamment productive.

1 Violette Bonnebas, « La baisse des subventions menace l'emploi dans l'industrie éolienne outre-Rhin », *Le Figaro*, 24 août 2018
2 AFP, « Le gouvernement allemand freine les énergies renouvelables », *Le Temps*, 8 juin 2016

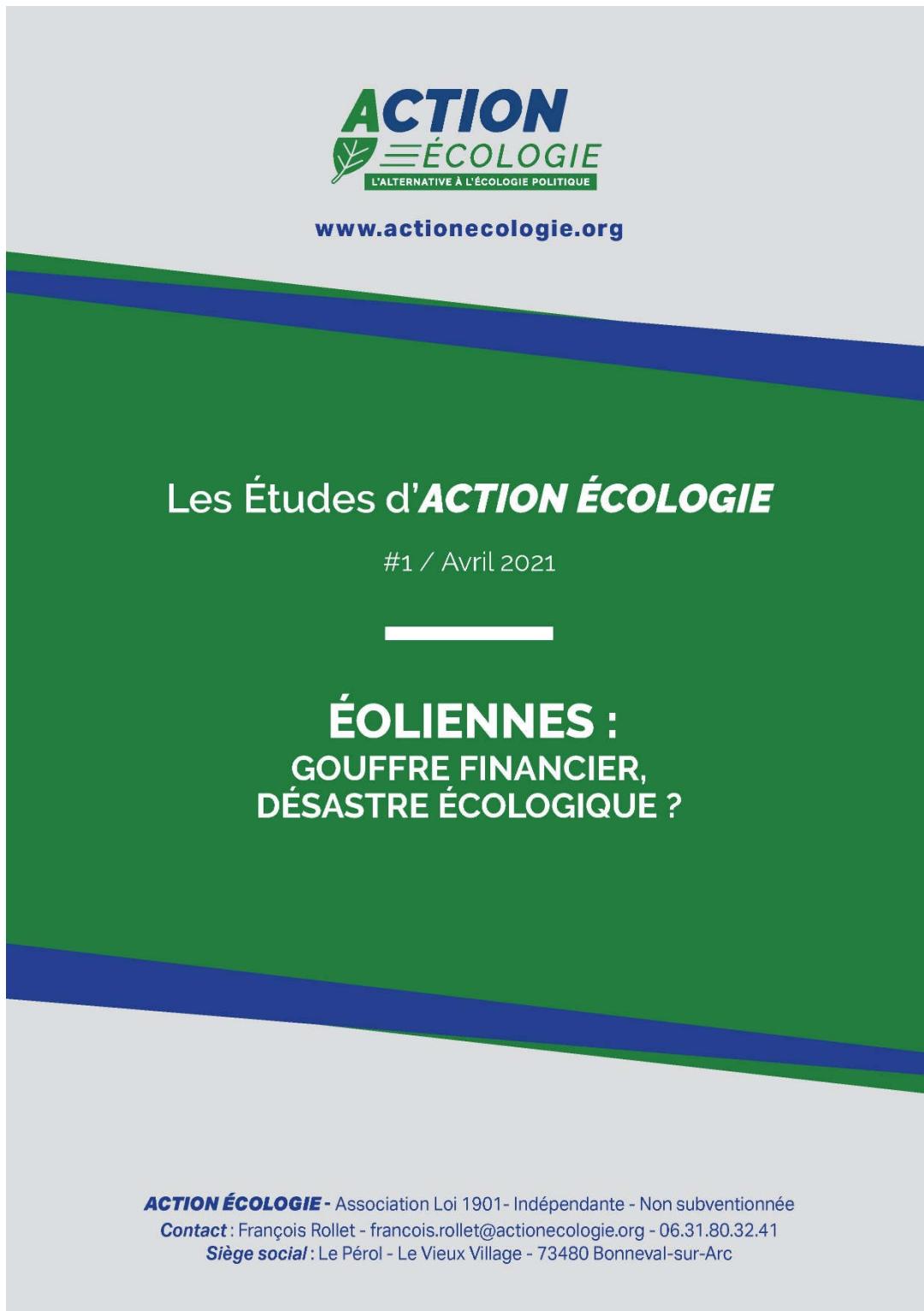
**SUIVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX**



[@actionecologie.org](https://www.facebook.com/actionecologie.org)

www.actionecologie.org

Document : ACTION-ECOLOGIE-EOLIENNE (2).pdf, page 18 sur 18



Ville : Villeurbanne

Adresse email : michel.desplanches@gmail.com (Validée)

Adresse ip : 2a01:cb14:1185:5500:e56b:217c:926c:b7ba

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Page 83 / 95.

Demande d'autorisation environnementale par SPE DES PRESSOIRS afin d'exploiter un parc éolien

Intérêt de la contribution : 3.00/5

Synthèse : -

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@42 - Delfau Marie Claude

Organisme : Eostressnc

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 23/12/2023 à 10:55:49

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Opposition au projet

Contribution :

Quel scandale nous sommes opposés à ce projet éolien depuis le début de o'e l'enquête tout va à l'encontre de la. Protection de la planète.mc delfau

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Ruffec

Adresse email : mc.delfau@orange.fr (Validée)

Adresse ip : 2a02:8440:6203:dded:0:45:1bba:5d01

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Synthèse : -

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@43 - Fontaine Luc

Organisme : F3E et Association des Hébergeurs Touristiques de l'Indre

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 23/12/2023 à 11:43:47

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Mon avis concernant le projet éolien de Paudy en Champagne Berrichonne

Contribution :

Messieurs les commissaires enquêteurs,

L'impact de mortalité des machines sur l'avifaune est inconnu et volontairement caché au public car le protocole de suivi environnemental des parcs éoliens terrestres accorde, selon la réglementation ICPE autorise au titre de l'article 12 de l'arrêté du 26 aout 2011, un délai de 12 mois avant de devoir commencer les comptages d'estimation de mortalité prévus par l'article R122-14 du code de l'environnement sur l'avifaune et les chiroptères.

Commencer à calculer des estimations de comptage de mortalité, par application au choix de formules abscons où l'on mélange torchons et serviettes, après que pendant des mois l'avifaune a dû subir les millions de rotations intermittentes des pales des machines, ce n'est pas sérieux et cela ne peut aboutir qu'à de fausses estimations.

Tant que les comptages de mortalité ICPE ne seront pas été effectués et rendus obligatoires dans les huit jours suivant la mise en route des machines leur impact sur l'environnement restera totalement inconnu.

Pour cette raison, je m'oppose à l'implantation d'éoliennes industrielles géantes dans le département de l'Indre qui est déjà saturé d'aérogénérateurs et dont la population ne veut plus.

Tant que les comptages de mortalité ICPE ne seront pas été effectués et rendus obligatoires dans les huit jours suivant la mise en route des machines leur impact sur l'environnement restera totalement inconnu.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Chalais

Adresse email : lechemindesfontaines@gmail.com (Validée)

Adresse ip : 37.169.166.139

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Intérêt de la contribution : 2.00/5

Synthèse : -

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@44 - Duchemin Michel

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 23/12/2023 à 11:50:05

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : implantation parc éolien

Contribution :

couloir aérien de migration

grues,oies

chauves souris dévoreuse d'insectes

Berry pays d'harmonie

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Celon

Adresse email : a.duchemin@orange.fr (Validée)

Adresse ip : 2a01:cb00:890e:6500:d675:691:c2f6:caed

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Page 86 / 95.

Synthèse : -

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

@45 - POLGE JULIEN

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 23/12/2023 à 12:03:50 (hors délais)

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Etat : Observation publiée

Objet : Du mépris des habitants

Contribution :

Bonjour,

Je commence ce message en disant que je suis un fervent supporter des énergies renouvelables, de l'éolien en particulier, et je soutiens les actions écologiques et environnementales sur notre territoire.

Dans le cadre de ce projet de densification du parc éolien de la région, il apparaît que l'implémentation de ces nouvelles éoliennes se fait au mépris des habitants, la justification dans le rapport étant : puisque la zone est déjà très dense en éolienne, autant en rajouter, ça ne dérangera plus personne.

Foutu pour foutu, autant densifier.

Au delà du profond mépris envers les habitants de cette belle région, cette approche me semble très dommageable pour l'acceptabilité de ces actions. On demande aux mêmes de contribuer davantage ; la décision est prise par 'ceux d'en-haut', avec un mépris profond pour les habitants concernés ("vous avez déjà des éoliennes tout autour de vous, ce n'est pas 5 de plus qui va changer quoi que ce soit" .. sous entendu : c'est déjà moche chez vous, vous permettrez donc qu'on aggrave la situation).

Au delà du regrettable impact sur l'acceptabilité des projets éoliens, cette approche méprisante et d'en haut n'est malheureusement qu'une nouvelle illustration d'un sentiment bien réel de mépris des villes pour les campagnes, de ceux qui décident envers ceux qui subissent, thème tellement d'actualité en France en ce moment.

Si on cherche des exemples concrets et a echelle humaine du sentiment qui mine la société, en voila bien un. Quelqu'un reagira-t-il ?

Julien Polge

ayant un maison secondaire sur la commune de Diou

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Ville : Diou

Adresse email : Julien.Polge@gehealthcare.Com (Validée)

Adresse ip : 165.225.204.179

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Synthèse : -

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

C46 -

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 22/12/2023 à 17:54:00

Lieu de dépôt : Par courrier

Etat : Observation publiée

~ 1 ~



Enquête publique 23 novembre au 23 décembre 2023.

Suite à l'enquête publique concernant le projet d'un parc Eolien sur la commune de Paudy, lieu-dit les Pressoirs, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre relève plusieurs points négatifs :

- L'impact visuel des éoliennes dans le paysage

Le parc éolien serait implanté dans une zone déjà très fortement impactée visuellement par de nombreux pylônes éoliens, car la monotonie du relief les rend visibles de très loin.

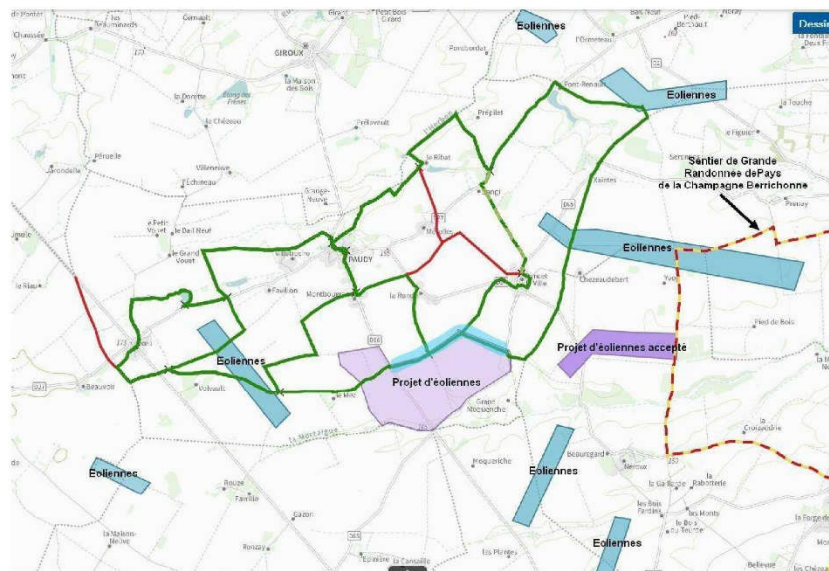
Aucune des différentes variantes d'implantations des mâts ne limiterait l'impact visuel sur les différents itinéraires de randonnées mis en place récemment sur la commune de Paudy.

- La modification de l'assise des chemins

On peut noter sur le dossier administratif (dossier architectural point 6 p 30), que les voies d'accès pour la construction et l'exploitation du parc éolien emprunteront les chemins ruraux existants, en les élargissant à 5m50 et en les renforçant par empierrement.

- L'élargissement des chemins et la modification de leur revêtement dégrade fortement l'environnement pour la pratique de la randonnée.
- La transformation de l'assise entraîne une perte de qualité de chemins inscrits au PDIPR.

~ 2 ~



Itinéraires de Promenade Randonnée sur la commune de PAUDY

Légende :

- En vert chemins de Promenade Randonnée sur chemins inscrits au PDIPR, soit la quasi-totalité des itinéraires.
- En surligné bleu les voies d'accès. Annexe 5 cartes et plans 1.5 : les CR de Paudy à Ste Lizaigue et du « Mez » à Poncet-la-Ville proposés comme voies d'accès sont inscrits au PDIPR.
- En 2 teintes de vert chemins de Promenade Randonnée sur chemins non-inscrits au PDIPR.
- En rouge chemins inscrits au PDIPR non empruntés par un itinéraire de Promenade Randonnée
- En jaune et rouge, le chemin de Grande randonnée de Pays de la Champagne Berrichonne (itinéraire homologué par la Fédération Française de Randonnée Pédestre).

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Synthèse : -

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Page 90 / 95.

Demande d'autorisation environnementale par SPE DES PRESSOIRS afin d'exploiter un parc éolien

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

R47 -

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 23/12/2023 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier

Etat : Observation publiée

⑦ Dans l'impossibilité d'être présent aux réunions programmées, je tiens cependant à exprimer mes objections au projet car le site de Pauchy est absolument saturé et que les habitants du village subissent les inconvénients visuels et sonores. Ensuite, je ne suis pas convaincu de la rentabilité de cette forme d'énergie nouvelle.

[Signature] Grégoire Genichon 2 route de D'ieu
à Pauch Le Vellé.

Remetue le 21/12/2023.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Synthèse : -

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

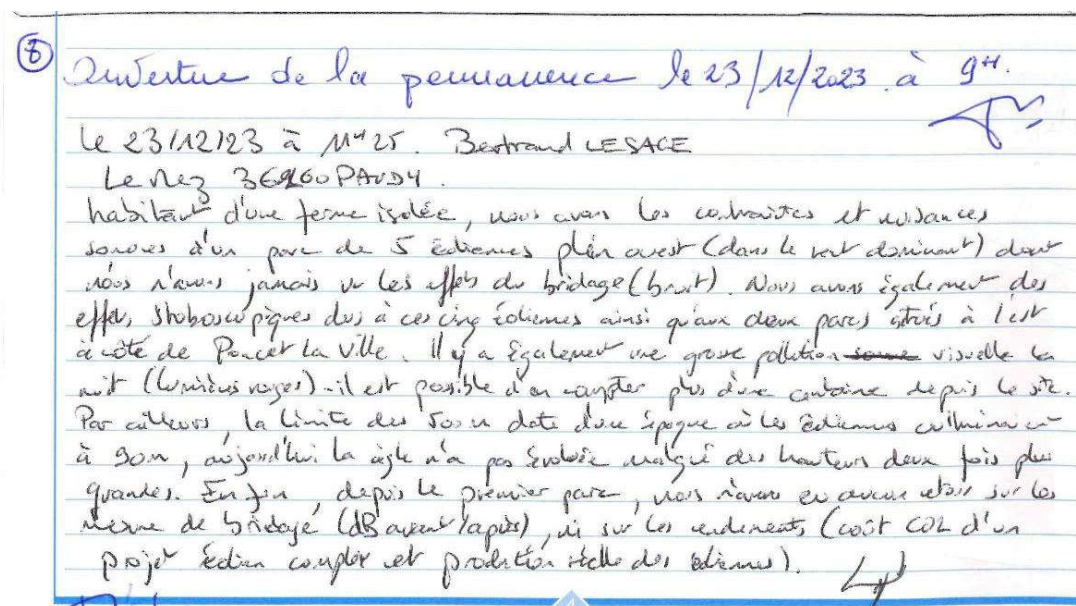
R48 -

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 23/12/2023 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier

Etat : Observation publiée



Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Synthèse : -

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

R49 -

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 23/12/2023 à 10:00:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier

Etat : Observation publiée

⑤ le 23/12/2023 à 11h00. Agathe Niset le 943 36260
Pandy.

J'habite au 943, je vais être impactée par le projet éolien des Pressoirs qui va se situer à l'Est (bruit, lumière, ombre).
J'étais favorable en 2020 lorsque de nombreux projets n'avaient pas
eu le jour. Aujourd'hui, avec les sept éoliennes de Sainte-Beyaigne,
je ne pose des questions sur l'environnement que l'on souhaite
laisser sur le territoire de Pandy. L'espace est saturé par
cette pollution visuelle. Je ne souhaite pas ce projet car les
personnes les plus impactées sont celles qui sont, qui vivent
au plus proche de ces éoliennes. Je m'intéresse sur l'aspect
non écologique de ces éoliennes (matériaux, terres...),
A. Niset

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Synthèse : -

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

R50 -

Anonymat : non

Date de dépôt : Le 23/12/2023 à 11:50:00

Lieu de dépôt : Sur un registre papier

Etat : Observation publiée

10 le 23/12/2023 à MRSO Agathe Duret le maire de Paudy

Je ne suis pas favorable à ce projet. L'espace rural est saturé, que souhaitez-vous faire à nos enfants ? Je ne souhaite pas que la Champagne Perichonne devienne la "poubelle" à plus de consommation devant être mis en place, on apprend les projets au fur et à mesure de son approche face à des blocs d'éoliennes. On ne pense pas notre planète avec l'éolien surtout ni le GIEC affirme que dans quelques années il y aura moins de vent en France à quoi vont-elles servir ? On met en place des éoliennes de plus de 150mètres et le planète reste en charge 500 m il n'y a pas de cohérence. Les lumières rouges polluent la nuit notre espace de vie. Et ce que l'éolien sera le scandale de ce XXI^{ème} siècle ?

Agathe Duret

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Typologie : -

Orientation : -

Proposition(s) : -

Synthèse : -

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -

E51 - Cavasin Catherine

Anonymat : oui

Date de dépôt : Le 23/12/2023 à 11:48:00

Lieu de dépôt : Par email

Etat : Observation publiée

Contribution :

Enquête publique pour Projet Éolien sur la commune de Paudy - 12/2023 C2 - Confidential Bonjour, Je ne suis pas défavorable à l'éolien par contre je ne suis pas favorable à ce nouveau parc éolien :

Nous avons déjà 2 parcs éoliens sur la commune.

Ce nouveau parc aura un impact sur la beauté du paysage : nous serons maintenant entourés par les parcs éoliens.

Page 94 / 95.

Demande d'autorisation environnementale par SPE DES PRESSOIRS afin d'exploiter un parc éolien

Je pense que celui-là, vu sa position, aura un impact sur l'immobilier des bourgs de la commune.

Je déplore, qu'à ma connaissance, nous n'ayons pas la vision sur l'ensemble des parcs implantés, accordés ou en projet dans notre zone géographique. Merci d'intégrer mon message dans l'enquête publique.

Catherine Cavasin 3 chemin de l'ancienne fosse Montbougrand 36260 PAUDY M +33785569261
Sincerely

Catherine Cavasin Chef de projet SI / Safran Seats M +33785569261 SAFRAN SEATS FRANCE

Z.I la Limoise - Rue Robert Maréchal Sénior

36100 ISSOUDUN - Indre - FRANCE

www.safran-group.com #

" Ce courriel et les documents qui lui sont joints peuvent contenir des informations confidentielles, être soumis aux réglementations relatives au contrôle des exportations ou ayant un caractère privé. S'ils ne vous sont pas destinés, nous vous signalons qu'il est strictement interdit de les divulguer, de les reproduire ou d'en utiliser de quelque manière que ce soit le contenu. Toute exportation ou réexportation non autorisée est interdite. Si ce message vous a été transmis par erreur, merci d'en informer l'expéditeur et de supprimer immédiatement de votre système informatique ce courriel ainsi que tous les documents qui y sont attachés."

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Adresse email : catherine.cavasin@safrangroup.com (Non validée)

Typologie : -

Orientation :

Proposition(s) : -

Synthèse : -

Question à la maîtrise d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Avis CE : -

Traitement CE finalisé : Oui

Commentaire(s) : -

Attributaire(s) : -